

# Rapport

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'AUBE

D'ACTIVITÉ  
& MORAL

2021  
2022



# Les Sites

qui vous accueillent  
et vous informent



## Dosches

Terrain pour les formations,  
l'examen du permis de  
chasser et initiation à  
l'environnement à Dosches

Départementale 1G  
entre Lusigny-sur-Barse  
et Géraudot



## La rivière de Corps

**SIÈGE DE LA FDC 10**

### Maison de la Chasse et de la nature

Chemin de la Queue de la Pelle  
10440 La Rivière-de-Corps  
03 25 71 51 11  
fdc10@fdc10.org

Ouverture au public  
du lundi au vendredi



## Géraudot

Centre d'initiation à  
l'environnement et salle de  
séminaire

Domaine du Clos du Château  
10220 Géraudot



# Chiffres clés

SUR UNE SAISON



## Gestionnaire d'espaces naturels

Plus de **200 000** hectares en gestion (ex : Natura 2000...)

Plus de **170** comptages faune sauvage

Plus de **120** oiseaux bagués

## Le partage de la nature

Création de supports d'information et de sensibilisation

**1200** personnes formées à la sécurité à la chasse par an

Organisation de stages alternatifs aux poursuites pénales



## Un service administratif qui accompagne

**1 200** demandes de plan de chasse traitées

**500** dossiers de demandes d'indemnisations dégâts de gibier suivies

**162** réunions assurées par la FDC 10

Plus de **1 200** personnes en formation à la FDC 10

Plus de **10 000** courriers envoyés

**25 000** courriers traités en interne (exemple validation du permis de chasser)

**21 000** SMS



## Aménagement d'espaces naturels

Plus de **100 000** hectares expertisés dans le cadre de la trame verte

Plus de **48 000** arbustes plantés pour 38,2 km de haies

Plus de **70** pylônes aménagés

Plus de **30** hectares de restauration zones humides

## Sensibiliser et informer le public

Plus de **3 000** personnes en sorties nature

**1** site dédié à l'éducation à l'environnement

Plus de **10** supports pédagogique créés par la FDC 10

Des chantiers pédagogiques avec les lycées agricoles et le lycée forestier



# Le conseil

## D'ADMINISTRATION

NOGENTAIS



15

**PATENERE Roger**  
Vice-président de la F.D.C.A.  
Président de la commission zones humides, des migrateurs et de la veille sanitaire



6

**JUILLET Sébastien**  
Trésorier adjoint  
Président de la commission promotion de la chasse, du développement, du recrutement et des manifestations

PLANCY - ARCIS-SUR-AUBE

8



**JOUIN Stéphane**  
Interlocuteur des Associations Spécialisées et des Acteurs économiques



7

**GLAIS Didier**

MERY - VALLÉE DE SEINE

MAILLY-LE-CAMP - DAMPIERRE



9

**CAILLOT Jacques**

CHARMONT-SOUS-BARBUISE



11

**RIBEYROL Didier**  
Responsable école de chasse

ROMILLY-SUR-SEINE

14

FORÊT D'OTHE

5



**DIELEMANS Angélique**

TROYES



13

**GALLAND Christophe**  
Président de la commission gestion de la petite faune

BOUILLY

12



**GUERIN Guy**  
Vice-président de la F.D.C.A.  
Président de la commission gestion de la grande faune et des équilibres agro-sylvo-cynégétique.

RUMILLY - BAR-SUR-SEINE

3



**BARONI Jean Marie**



**VIGNEUX Pierre**  
Interlocuteur avec le milieu agricole et en charge du dossier Dégâts de Gibier

4

ERVY-LE-CHÂTEL - CHAOURCE

# Les permanents

## LES SERVICES

### ADMINISTRATIF ET SECRÉTARIAT



**BAUDOUX**  
Bruno  
Directeur



**SOUILLARD**  
Françoise  
Directrice  
Adjointe



**VARLET**  
Béatrice  
Secrétaire générale



**JONVAL**  
Morgane  
Standard  
et secrétariat



**PRUNIER**  
Elodie  
Standard  
et secrétariat

### TECHNIQUE CHASSE ET FAUNE SAUVAGE



**BAZIN**  
Cédric  
Technicien secteur  
Centre, responsable  
de la conduite des  
projets de génie  
écologique



**MONCHATRE**  
Sylvère  
Technicien  
secteur est



**JACQUARD**  
Laurent  
Technicien  
secteur Sud  
et Interlocuteur  
ESOD



**LALLE**  
Adrien  
Technicien  
secteur Champagne  
Crayeuse, Chargé de  
communication



**DUPRÉ**  
Guillaume  
Coordinateur du  
dossier agricole et  
dégâts de gibier



**JOLY**  
Florent  
Agent technique



**BERLOT**  
Romain  
Chargé de missions  
éducation à  
l'environnement,  
des formations et du  
permis de chasser

### BIODIVERSITÉ ET TERRITOIRES



**COQUET**  
Mariane  
Responsable  
des études et du  
développement des  
territoires ruraux



**THERY**  
Léo  
Chargé des études  
sur les interactions  
milieux - espèces



**TERNOIS**  
Vincent  
Chargé des études  
biodiversité et  
gestion des milieux



**CARTIER**  
Ambre  
Chargée de  
l'animation foncière  
et des projets  
environnementaux



**GOUACHE**  
Rozenn  
Chargée de mission  
biodiversité (trame  
verte & bleue)



10

**BERGERAT**  
Daniel

BRIENNE-LE-CHÂTEAU - CHAVANGES

BAR-SUR-AUBE - CLAIRVAUX

1



**JOBERT**  
Didier

ESSOYES



2

**MERCUZOT** Claude  
Président de la F.D.C.A.  
et vice-président de la  
Fédération Régionale  
des chasseurs





*L'univers*  
**cynégétique**

# Connaissance des prélèvements

Enquête statistique pour la saison

**2022  
2023**

**La connaissance des tableaux de chasse est essentielle pour une bonne gestion des espèces chassables : à l'échelle du territoire de chasse ou du département pour le petit gibier sédentaire et pour le grand gibier.** Il est essentiel de répondre à l'enquête tableaux de chasse même quand on n'a rien prélevé. Pour bien s'approprier les résultats publiés à l'issue de l'enquête tableaux de chasse pour la saison, il est nécessaire de comprendre les principes statistiques sur lesquels elle repose. Dans l'Aube, l'analyse du tableau de chasse repose uniquement sur la saisie en ligne des responsables de chasse via notre site internet. Les données 2022/ 2023 traitées sont donc issues exclusivement des éléments que tous les détenteurs d'un droit de chasse doivent fournir à la FDC 10 en renvoyant leur demande de plan de chasse.

**Nous détenons tous une partie du résultat, alors transmettez vos données et contribuez ainsi à la défense de la chasse ! Nous comptons sur vous ...**



© gest.dominique

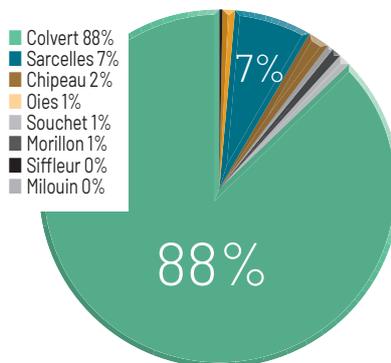
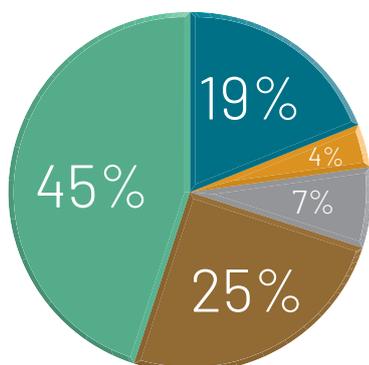
## Prélèvements à tir déclarés en 2022|2023

### POUR LA PETITE FAUNE

La petite faune est présente sur l'ensemble de nos plaines et vignes Auboises, le lièvre, la perdrix, le lapin et le faisan sont les espèces les plus communes et les plus recherchées pour le plaisir de nos chiens d'arrêts et spaniels. Les prélèvements 2022/2023 sont globalement à la hausse sauf pour le Lapin de garenne. Le faisan représente à lui seul 45 % du tableau de chasse en légère augmentation. Les prélèvements lièvre confirment l'augmentation des populations dans les unités de gestion qui contribuent fortement à ce niveau de prélèvements.

	2021/22	2022/23
• Faisan	11 131	<b>10 802</b>
• Perdrix grise	1 724	<b>1 171</b>
• Lapin	980	<b>1 673</b>
• Lièvre	4 750	<b>4 348</b>

■ Perdrix Grise ■ Perdrix Rouge ■ Faisan ■ lièvre ■ Lapin



### POUR LE GIBIER D'EAU

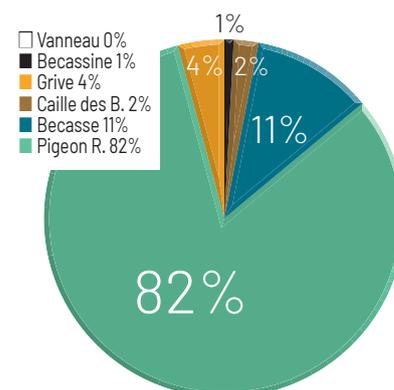
Le Canard colvert est le plus régulièrement prélevé sur nos zones humides, il représente 88% du tableau de chasse. Les prélèvements sur ces espèces migratrices en 2022/2023 sont extrêmement faibles avec des prélèvements stables. Nous pouvons remercier l'investissement des chasseurs de gibier d'eau pour l'entretien de ces zones humides particulièrement fragiles et les encourager à nous transmettre leurs prélèvements.

	2021/22	2022/23
• Canard colvert	1 694	1 607
• Chipeau :	31	25
• Pilet :	0	4
• Souchet :	20	13
• Siffleur :	5	2
• Sarcelles :	142	112
• Milouin :	11	13
• Morillon :	12	21

### POUR LES MIGRATEURS

Le Pigeon ramier constitue encore cette année le premier gibier prélevé dans notre département. La Bécasse est également une espèce migratrice recherchée avec des prélèvements en augmentation par rapport à la saison passée. Les prélèvements sur ces espèces migratrices en 2022/2023 sont globalement stables, sauf pour le Pigeon ramier ou le chiffre a fortement baissé, chiffre que nous devons relativiser puisque nous sommes sur une chasse individuelle et la collecte d'information est particulièrement difficile.

	2021/22	2022/23
• Bécasse	2 289	1 761
• Grives	885	819
• Vanneau	43	62
• Caille des blé	410	386
• Pigeon ramier	16 760	23 636
• Bécassines	77	117



# POUR LA GRANDE FAUNE



■ ATTR. ■ REAL.

## POUR LE CERF

Les attributions et les réalisations qui progressent de 114 animaux passant ainsi de 828 (2022) à 942 (2023) confirment que l'érosion des populations semble enfin stoppée. Cependant, cette augmentation reste relative puisque nous retrouvons les prélèvements de 2017, un niveau de population cerf en équilibre avec son milieu.

**Le cerf doit rester l'emblème de nos forêts aoboises, restons donc attentif sur l'évolution de ses populations !**



## POUR LE CHEVREUIL

Les niveaux de population se traduisent dans l'évolution des tableaux de chasse avec très peu de variations inter-annuelles. Cependant cette stabilité départementale avec les canicules successives masque parfois localement une baisse des populations. Une petite prudence qui se confirme avec le taux de réalisation qui baisse cette année de 5%.

**Restons prudent sur l'évolution de nos prélèvements !**

■ ATTR. ■ REAL.



## POUR LE SANGLIER

Le tableau de chasse départemental a connu cette année une forte baisse et pour la première fois en 6 ans nous sommes en dessous de 8 500 sangliers prélevés soit le niveau de 2015. Cette baisse semble confirmer la diminution des populations constatée dans beaucoup de nos massifs forestiers. L'évolution de nos populations de sanglier reste donc maîtrisée, il est temps maintenant de réajuster les prix de location à un niveau plus acceptable ! Une grande vigilance dans l'évolution des populations dans les vallées de la Seine et de l'Aube où les risques de dégâts sont particulièrement importants.

**L'évolution de nos populations de sanglier reste maîtrisée !**



# Situation du petit gibier

## Le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*)

Depuis de nombreuses années l'évolution de la population « lièvre » dans notre département fait l'objet d'un accompagnement particulièrement important par la Fédération des chasseurs de l'Aube. Pour estimer ces populations nous utilisons deux types d'indices de suivi, l'indice kilométrique d'abondance et l'indice ponctuel d'abondance. Les comptages de 2022 confirment l'augmentation de notre capital reproducteur avec un indice kilométrique de 3.1 lièvres au KM et de 1.7 lièvres par point. Après l'analyse des tableaux de chasse, nous pouvons confirmer que la reproduction de l'espèce sur l'année 2022 a été globalement bonne.



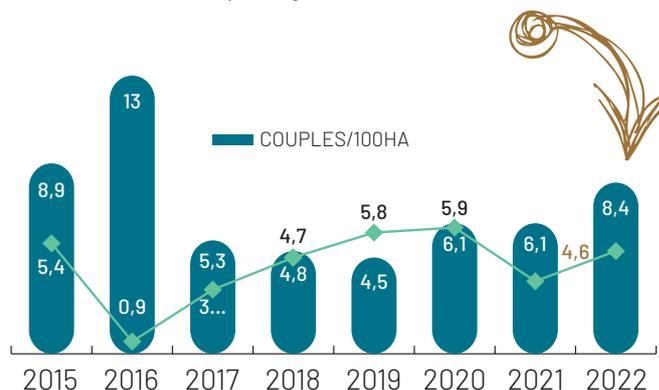
## Le Faisan commun (*Phasianus Colchicus*)

L'accompagnement de la FDC 10 avec un fort investissement des chasseurs nous a permis de développer les populations de façon remarquable. Ces résultats font écho dans notre département car tous les ans nous avons de nouvelles communes qui souhaitent s'engager dans la gestion de cette espèce. Si en 2020 les comptages faisans n'ont pas pu se faire sur les territoires car nous étions tous en confinement, 2022 confirme une tendance de stabilité. Nous pouvons confirmer que nos populations sont installées sur nos territoires et que nous restons au niveau national un département de référence.



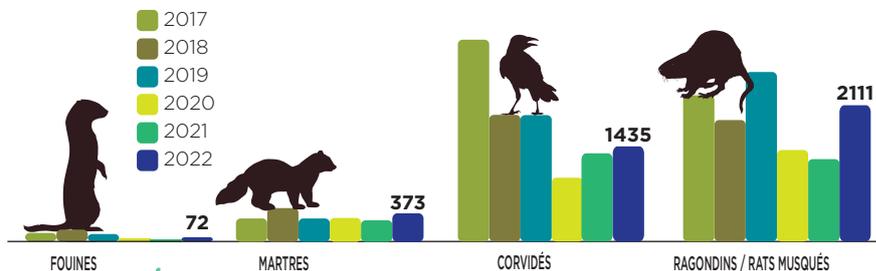
## La Perdrix grise (*Perdix perdix*)

Les bonnes conditions météorologiques de 2020 ont permis d'avoir une belle reproduction avec un indice de 5.9 jeunes par poule. Ainsi nos effectifs à la sortie de l'hiver semblent en légère augmentation ou stable. Les conditions sanitaires ont également lourdement perturbé l'organisation des comptages perdrix, malgré tout, nous notons une légère augmentation des comptages départementaux : de 5.9 nous passons à 6.1 en 2021, puis 8.4 en 2022. Il nous faut maintenant attendre juin pour connaître le succès de la reproduction qui traduira ou pas une bonne ouverture aux petits gibiers.



# Bilan de régulation

La régulation de certaines espèces prédatrices et déprédatrices peut être nécessaire pour différentes raisons : pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ; pour assurer la protection de la faune et de la flore ; dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique...



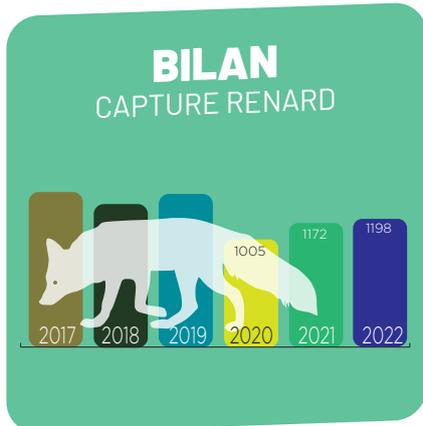
La régulation des prédateurs par le piégeage est aussi un élément indispensable dans la gestion du petit gibier. Mais encore faut-il maintenir notre liste d'espèces pouvant être régulées ..... 2023 sera donc l'année de renouvellement du classement départemental du groupe 2 (renard, mustélidés, corvidés) nous attendons le résultat en juillet.

- Le dossier pour 2023/2026 a été déposé au ministère au 15 décembre 2022.

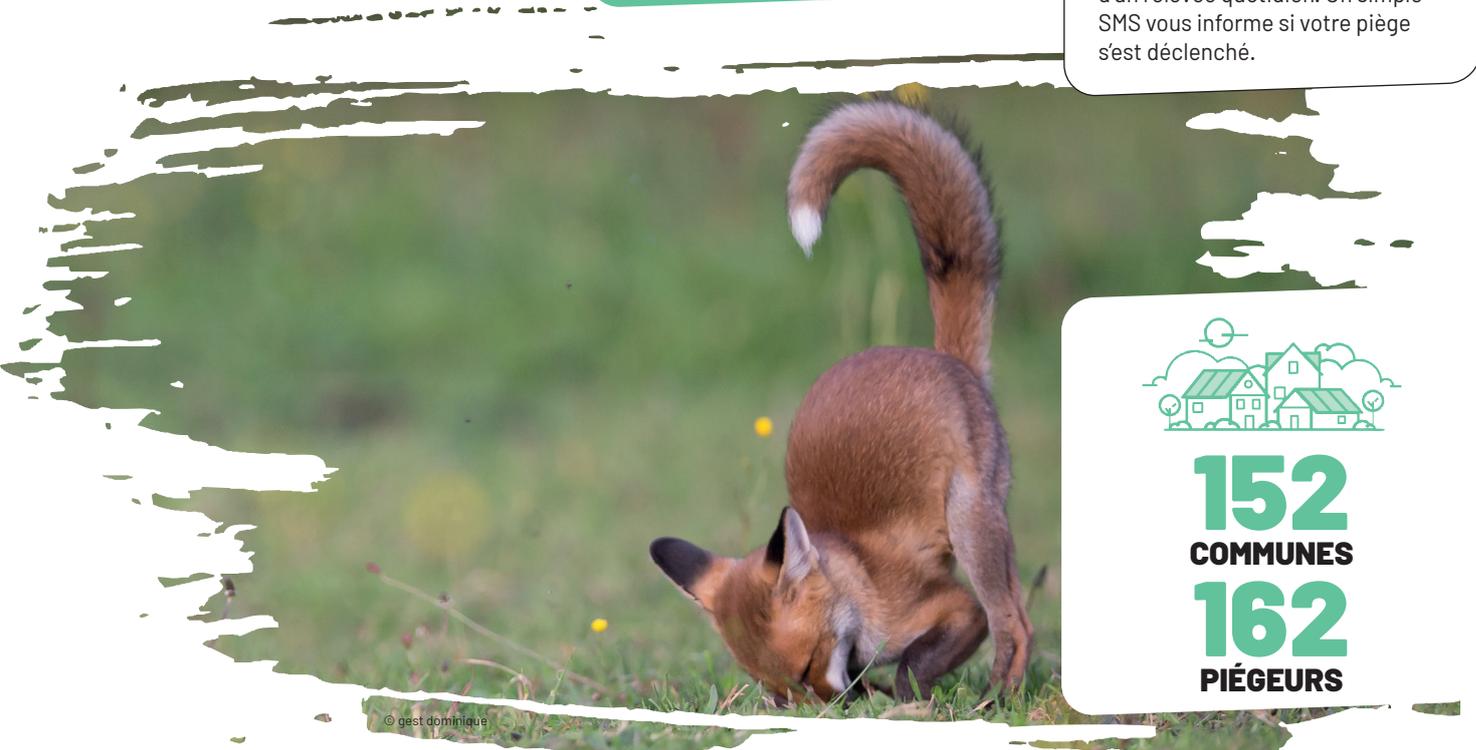
En mai 2023, le CNCFS va faire des propositions et à compter de mi-mai nous aurons la consultation publique (pendant 21 jours) pour publication au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

C'est pourquoi nous souhaitons vous mobiliser et attirer votre attention sur l'importance de répondre à cette consultation publique. **L'avenir du piégeage dépend de votre mobilisation !**

## BILAN DES CAPTURES PAR LE PIÉGEAGE



**Trap-R**  
 A ce jour seulement 1 commune sur 3 est piégée dans le département et ne nous voilons pas la face, beaucoup de piégeurs sont déclarés en Mairie, mais ne piègent que très peu sur leur territoire ! Pour vous aidez, un dispositif de balisage électronique est actuellement proposé à la FDC 10. Cet appareil, nommé Trap-R, a le gros avantage de vous soustraire d'un relevée quotidien. Un simple SMS vous informe si votre piège s'est déclenché.



**152**  
COMMUNES

**162**  
PIÉGEURS



# Sécurité à la chasse

## Formation décennale à la sécurité 20 % des chasseurs formés !

**La formation décennale obligatoire à la sécurité à la chasse a été instaurée par la loi du 24 juillet 2019 et par l'arrêté du 5 octobre 2020. Tous les chasseurs souhaitant valider leur permis doivent suivre cette formation tous les 10 ans !**

Ainsi, d'ici 2030, tous les chasseurs Aubeois devront avoir passé cette formation. Elle deviendra obligatoire pour tous chasseur voulant valider son permis (même si vous avez suivi une formation sécurité à la chasse ou si vous avez passé votre permis de chasser récemment).

Cette formation consiste en un rappel des gestes de sécurité élémentaires à adopter aussi bien en action de chasse qu'hors action de chasse, des situations d'accidents, des comportements lorsque l'on rencontre un usager de la nature non-chasseur, l'adaptation de l'arme au gibier chassé, la manipulation des armes.

Elle est axée sur la prise en compte de l'environnement et le comportement du chasseur à travers la mise en situation par des vidéos reconstituant des accidents réels des années antérieures.

**Cette formation décennale à la sécurité est de 4 modules présentés sous forme d'un diaporama commenté :**

- > **Module 1 :** Présentation de la formation, de son cadre réglementaire et bilan des accidents de chasse
- > **Module 2 :** Étude de cas concrets : Étude de vidéos Cinématir reconstituant les circonstances d'accidents réels
- > **Module 3 :** Rappel des différentes consignes de sécurité

> **Module 4 :** Présentation du réseau fédéral lié à la chasse en France

**La Fédération de Chasseurs de l'Aube a choisi de mettre en place la formation décennale sécurité obligatoire en présentiel et de façon délocalisée et non pas uniquement au siège de la FDC 10.**

Les formations se déroulent sur une demi-journée en salle par groupe d'une trentaine de personnes.

Des formations sont proposées dans un premier temps sur la base du volontariat.

Concrètement, d'ici 2030, les 10 000 chasseurs du département devront avoir suivi cette formation pour pouvoir valider leur permis. Depuis Août 2021, 1721 chasseurs

ont été convoqués pour participer à une formation de 3h30, il reste encore près de 8 000 chasseurs à former pour environ 281 réunions. Ces formations sont assurées par les administrateurs de la Fédération de l'Aube accompagnés de volontaires que nous remercions pour leur engagement.

> Pas besoin d'attendre d'être convoqué, vous pouvez vous inscrire directement en ligne sur notre site internet (Tous les chasseurs devront l'avoir passé avant le 5 octobre 2030 pour pouvoir effectuer leur validation).

Parce que la sécurité est l'affaire de tous, qu'un accident est toujours de trop et que la plupart d'entre eux peuvent être évités, soyons tous responsables !



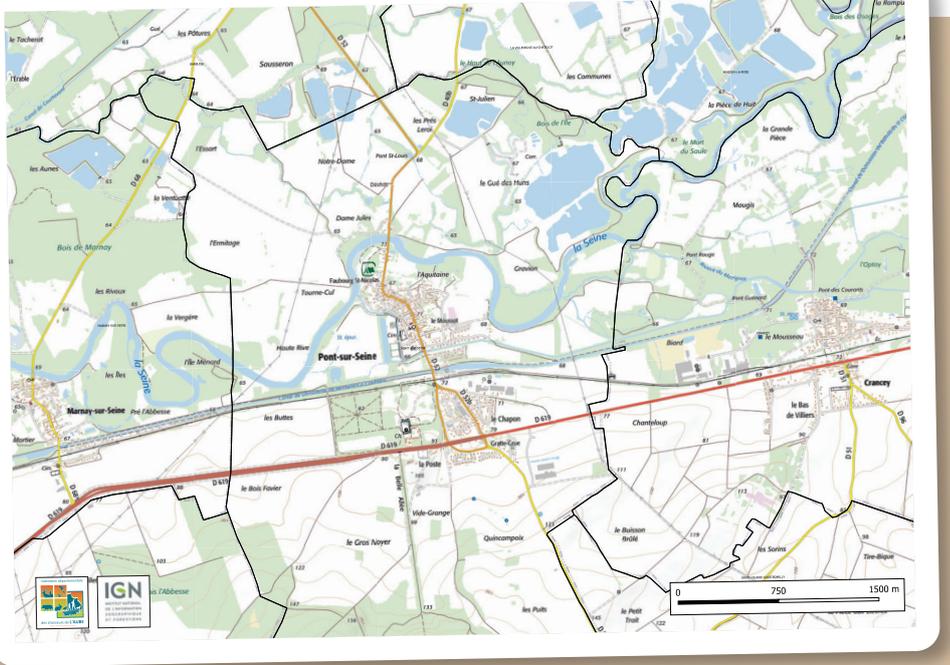
”

*Il faut prendre cette formation non pas comme une contrainte mais comme une démarche positive. Ce n'est en aucun cas un examen ou un test d'aptitude, mais une remise à niveau des règles de sécurité dans un esprit de convivialité et d'échanges.*

”

Claude Mercuzot

CARTE IGN



DISPONIBLES A LA  
FDC  
10

Equipement



Brochures

Panneaux



DOCUMENT  
«SÉCURITÉ»  
DE POCHE

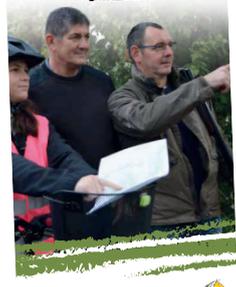


CRÉATION  
D'UNE  
BROCHURE  
SÉCURITÉ



Chassons  
en toute  
Sécurité

APPRENONS  
À COHABITER  
CHASSEURS - RANDONNEURS  
VÉTÉTISTES - CYCLISTES  
CAVALIERS



Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- 1 En action de chasse**
  - Gilet fluo obligatoire
  - Mise en place des panneaux «chasse en cours».
- 2 Déplacement**
  - En voiture les armes sont déchargées, transportées obligatoirement démontées et placées dans un étui.
  - En prenant l'arme, vérifier qu'elle est bien vide.
  - A pied : arme ou culasse ouverte et déchargée.
- 3 Au poste**
  - Se signaler à ses voisins, puis SE POSTER VENTRE AU BOIS.
  - Bien déterminer l'emplacement de son poste en fonction des directives reçues, de la position des voisins et du schéma de la battue (Angle de 30°).
  - Enlever la bretelle du fusil ou de la carabine.
- 4 Au signal de début de chasse**
  - Vérifier que les canons ne soient pas obstrués. **ARMER SON ARME CANONS(5) VERS LE SOL.**
  - Arme chargée : tenir son arme à deux mains canons(5) dirigés(s) vers le ciel.
  - Tirer au rebroussement en respectant la règle des 30°.
  - Ne jamais tirer au delà de ses voisins.
  - Ne pas quitter son poste pendant la chasse pour aller vérifier son tir, attendre la fin de chasse.

**Interdiction absolue de se déplacer avant le signal de fin de chasse**

**Interdiction absolue de se déplacer avant le signal de fin de chasse**

**La règle dite «des 30°» engage la responsabilité juridique du tireur**

**Traque**

**Rappel** Pour la Chasse petit gibier sédentaire 5 chasseurs en groupe portés du gilet fluo obligatoire

**Dans tous les cas : EFFECTUER UN TIR FICHANT.**

Au signal de fin de chasse, décharger immédiatement son arme.

Le code des sonneries doit être connu de tous. **LES SIGNAUX SONORES SYSTÉMATIQUEMENT REPÊTES.**

CRÉATION D'UN PANNEAU SÉCURITÉ

# Dégâts du grand gibier



© gest domotique

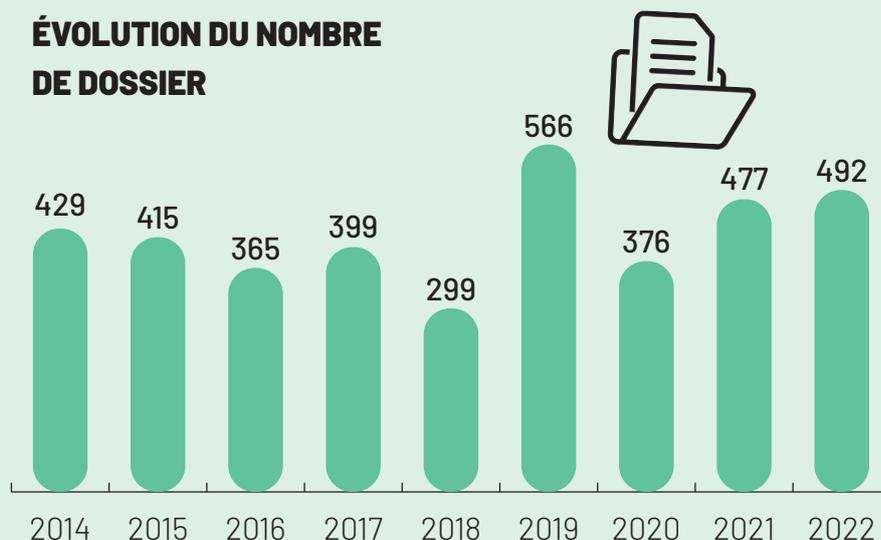
## Une situation d'urgence ...

Régie par l'article L426-1 du code de l'environnement, l'indemnisation des dégâts agricoles causés par le sanglier ou le gibier soumis à plan de chasse est une des missions de service public obligatoires des Fédérations départementales de chasseurs.

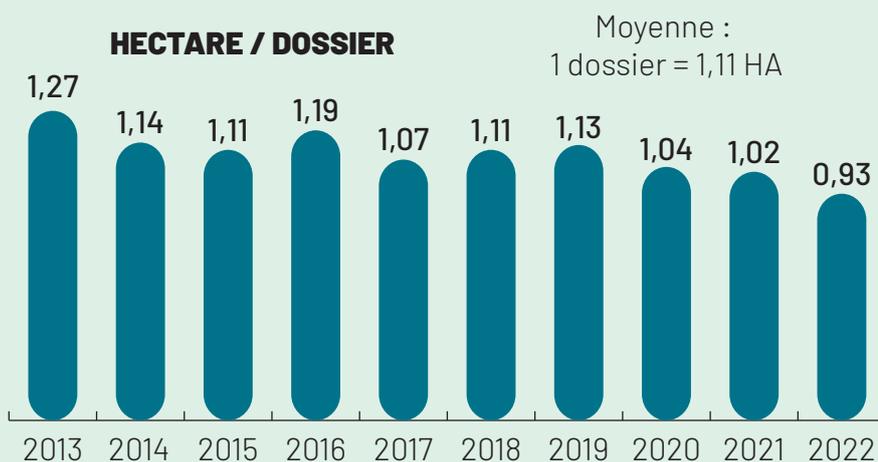
### Bilan 2021-2022 (Récolte 2022)

L'augmentation du nombre de dossiers définitif durant la campagne écoulée (2021/2022) se poursuit et nous nous rapprochons avec inquiétude du chiffre record de 2019. Cette augmentation ne se traduit pas par une augmentation des surfaces indemnisées (-13 hectares) mais confirme la diminution des surfaces détruites par dossier. En 10 ans nous sommes passés de 1,27 ha détruit par dossier à 0,93 ha. Cette situation reste extrêmement préoccupante compte tenu du contexte international !

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIER



### HECTARE / DOSSIER

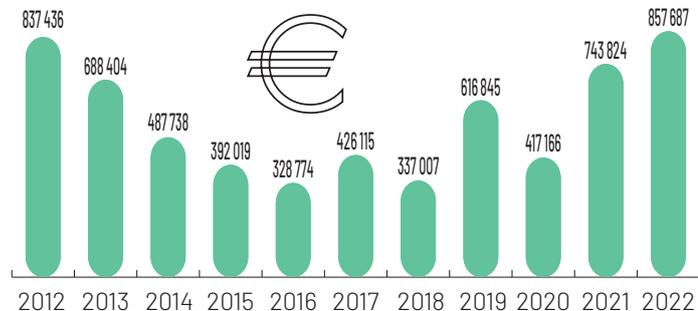
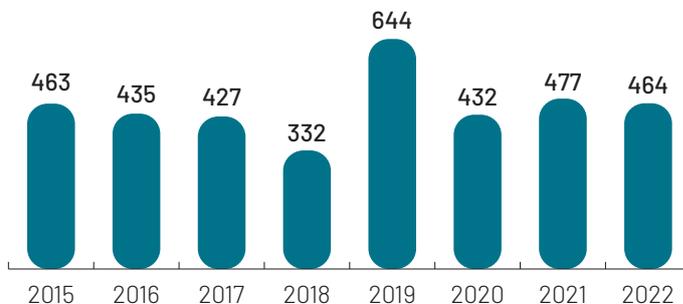


Les surfaces sinistrées sont en très légère baisse, moins 3 %, elles passent ainsi de 477 ha à 464 ha. Un résultat qui reste le plus bas de la région du Grand Est, mais un résultat qui se trouve extrêmement fragile compte tenu des jeux de posture de l'ONF. Ce résultat n'est le fait du hasard, il a été possible grâce à l'action des responsables de chasse dans le contrôle des populations de sangliers, mais également grâce à la prévention.

Nous pouvons regretter encore cette année que cette politique de prévention efficace engagée sur le département depuis de nombreuses années soit remise en cause par l'ONF. Structure étatique qui ne propose aucune alternative. Nous estimons, qu'aujourd'hui, la responsabilité de l'État est engagée !

## SURFACE DES DEGATS DANS L'AUBE (HA. SINISTRÉS À 100 %)

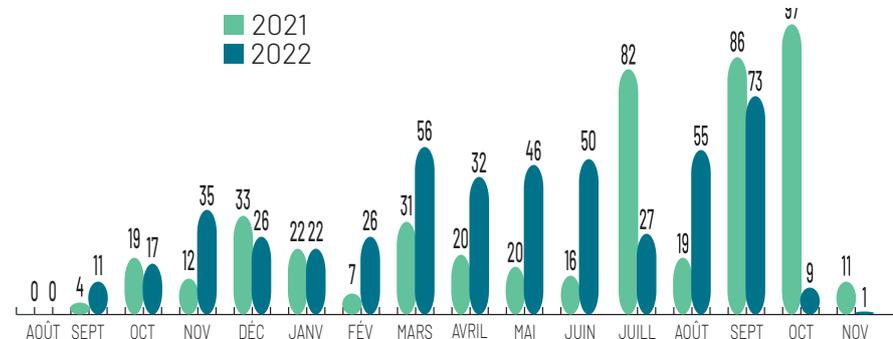
Le montant des dégâts indemnisés pour la campagne 2022 est de 857 687 euros (exercice comptable clos le 30 juin 2022) soit une augmentation de 113 863 € (+15%). Nous pouvons déjà prévoir une stabilité du montant des dégâts de gibier sur le prochain exercice. Il est intéressant de se comparer à 2015 où nous avons 463 hectares de surface détruite surface analogue à 2022, mais en rien comparable sur le montant indemnisé... 392 019 € en 2015 et 857 687 € en 2022, le double !



L'évolution des surfaces détruites sur le département de l'Aube reste globalement à un seuil acceptable et confirme la tendance positive des saisons précédentes avec une stabilité depuis 9 ans.

En 5 mois, de février à juin nous avons reçu plus du double de dossiers en 2021 nous sommes passés à 210 dossiers.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCLARATION DE DÉGÂTS PAR CAMPAGNE AGRICOLE



La FDC instruit les demandes d'indemnisation et propose une indemnité selon un barème départemental. Ce barème est établi par la Commission départementale compétente en matière de chasse et de faune sauvage en fonction de valeurs fixées par la Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier.



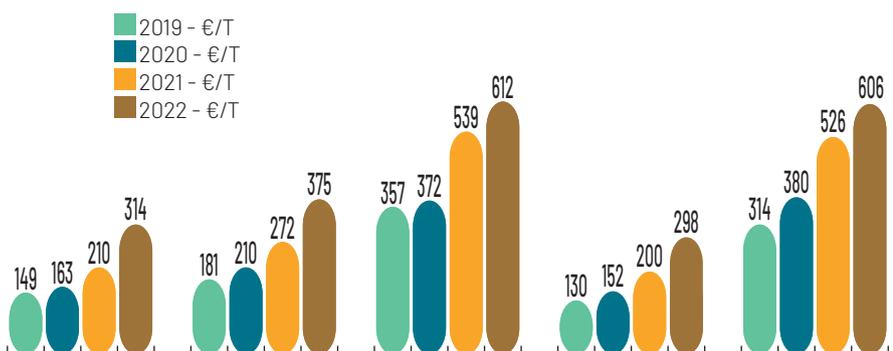
### Le plan de résilience

Concernant le dossier des dégâts occasionnés par le gibier, le président Emmanuel Macron a validé la mise en oeuvre du plan de résilience à destination des Fédérations des chasseurs. La contribution payée par les chasseurs aux agriculteurs sera contenue par rapport à 2021. C'est l'Etat qui prendra en charge la différence liée à l'inflation sur les prix des céréales entre 2021 et 2022. Une somme qui se situe à 20 millions d'euros. Une aide qui devrait normalement durer 3 ans, nous pouvons seulement regretter que l'année de référence ne soit pas 2020.

Dans l'Aube : Signature de la convention avec l'Etat : Septembre 2022

- 1<sup>ER</sup> versement: 15 décembre 2022 – 165 040€ (70%)
- 2<sup>EME</sup> versement à venir : JUIN 2023 – 70 733 € (30%)

## EVOLUTION DES PRIX POUR L'INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER



Depuis 2020 les prix pour l'indemnisation des dégâts de gibier ne fait qu'augmenter, en deux saisons le blé tendre +92%, les pois +78%, le colza +65%, le maïs +96% et le tournesol +59% !

- Identification des zones à enjeu, 13 communes : 2022**
- ARCONVILLE | VOUGREY | MORVILLIERS
  - CHESSY-LES-PRES | FRALIGNES | PLANTY
  - LANTAGES | PETIT-MESNIL
  - CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE
  - LUSIGNY-SUR-BARSE | CHAUMESNIL
  - MARNAY-SUR-SEINE | VERPILLIERES-SUR-OURCE

La FDC 10 remercie les nombreux bénévoles qui agissent sur le terrain, ils permettent ainsi par leurs actions de réduire le montant des dégâts !



*Etre un acteur*  
**de la société**





# Les Chasseurs engagés pour la biodiversité

## Eco-contribution

A l'initiative de la FNC, la loi chasse du 24 juillet 2019 a créé un fond biodiversité dans le cadre du nouvel Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce fond est abondé par une éco-contribution des chasseurs et de l'État afin de financer des projets portés par les fédérations des chasseurs pour la protection de la biodiversité.

Les thèmes éligibles :

- 1 Renforcer** la mobilisation et l'engagement du réseau associatif Chasse et des chasseurs pour la préservation de la faune sauvage et la biodiversité.
- 2 Préserver** les espaces protégés et restaurer la trame écologique verte et bleue.
- 3 Protéger** les espèces chassables et protégées.
- 4 Développer** la connaissance sur la faune sauvage et la biodiversité et la partager.
- 5 Améliorer** l'information et la communication, l'éducation et la formation à la biodiversité.

### Préservation des habitats

- Restauration des corridors écologiques
- Gestion des zones humides



**Gestion** des espèces patrimoniales

(ex : détection par drone...)

**6**  
dossiers  
d'éco-contribution  
en 2022

**Sensibilisation à la nature** du grand public et des scolaires



## HUTTE DIV' :

- 1 Évaluer la richesse spécifique des territoires de chasse huttés en vallée de la Seine
- 2 Valoriser et promouvoir la gestion des territoires huttés
- 3 Proposer un accompagnement dans la gestion
- 4 Maintenir une activité traditionnelle cynégétique

**15**

parcelles échantillonnées

**19**

habitats référencés dont 1 patrimonial

**6**

espèces d'amphibiens

**4**

espèces de mammifères



## EDD 10

Élaborer une stratégie d'éducation à l'environnement sur le département de l'Aube pour répondre au mieux aux attentes de l'éducation nationale.

**12**

outils pédagogiques créés

**500**

élèves sensibilisés



## ICE (Indice de Changement Ecologique)

Suivre l'état de l'équilibre entre les ongulés sauvages et leur environnement à travers des Indicateurs de Changements Ecologiques pour constituer des outils d'aide aux décisions de gestion afin de concilier biodiversité et équilibres sylvo-cynégétiques



## IlotDiversit

- 1 Améliorer la connectivité entre les habitats en introduisant des « puits de Biodiversité »
- 2 Créer un habitat dispersé « corridor en pas japonais » dans la plaine agricole simplifiée d'aujourd'hui
- 3 Sensibiliser les écoliers et le grand public à la biodiversité lors des plantations

**100**

îlots plantés

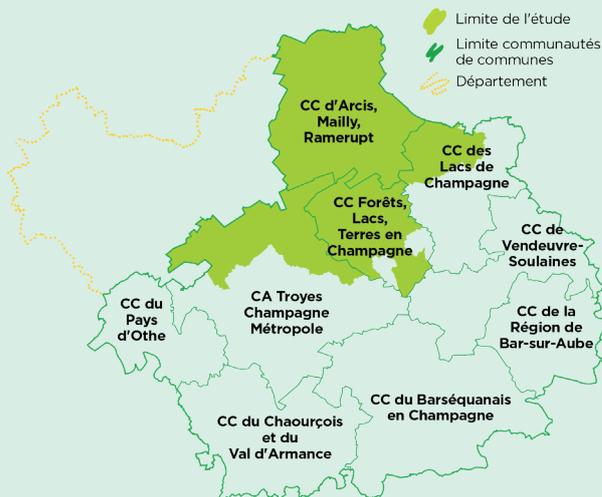
**sur 30**

communes



## TRAM'AUBE :

- 1 Recenser et caractériser les linéaires végétaux en Champagne crayeuse
- 2 Identifier les continuités écologiques présentes et/ou à restaurer
- 3 Engager un programme de plantation



### 4 Intercommunalités recensées

[ Arcis-Mailly-Ramerupt / Troyes Champagne Métropole / Forêts Lacs Terres en Champagne / Lacs en Champagne ] soit **84** communes recensées

**+ de 90**

essences recensées

**495 km**

de haies caractérisées

**60**

jours de terrain

**6 km**

de haies implantées

## ENVOL BIODIV :

- 1 Mettre en place des actions simples d'effarouchement qui puissent être déployées à grande échelle (rédaction d'un protocole...)
- 2 Détecter les faons, les nids... par drone avec caméra thermique
- 3 Vérifier les méthodes d'effarouchement avec un contrôle par drone
- 4 Communiquer





# Éducation à l'environnement

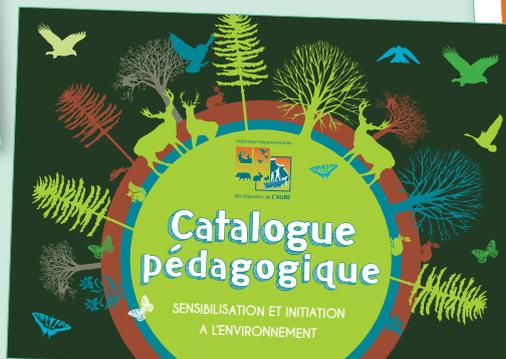
**Découvrir la nature et comprendre ses mécanismes, c'est aider à préserver la diversité naturelle de la Terre. Les Fédérations des Chasseurs, par leur implantation dans le milieu rural, relayées par des professionnels et des milliers de bénévoles, participent activement à relever le défi de maintien d'une biodiversité riche et diversifiée. Donner l'envie d'être acteur et de communiquer, tel est l'objectif que la Fédération des Chasseurs de l'Aube s'est fixée en faisant connaître la flore et la faune auprès de tous les scolaires Auboisiens.**

Selon le niveau scolaire, les personnels du Service Technique sont mis à la disposition des enseignants pour définir les modalités de chaque intervention. Elle peut être ponctuelle, sur une journée, et aborder de manière générale les thèmes d'éducation à l'environnement. Un sujet environnemental plus spécifique peut aussi être traité sur demande en accord avec le programme pédagogique (un milieu, une espèce). Elle peut être échelonnée dans un programme complet d'initiation à l'environnement et à l'écologie. Le même groupe d'enfants est alors suivi sur une période scolaire (trimestre, semestre ou année). Les activités proposées sont adaptées à l'âge des enfants, dès la maternelle, en accord avec les capacités de compréhension du niveau concerné. Les outils pédagogiques utilisés sont variés et ludiques : jeux, vidéos, CD, échantillons naturels (poils, plumes, mues...). Le technicien pourra intervenir en classe et/ou sur le terrain, selon le souhait.

## DES THEMATIQUES RICHES

Insectes | Chauves souris | Rapaces nocturnes  
Faune de la plaine, de la forêt, des zones humides  
Et bien d'autres encore...

Elles sont toutes dans notre catalogue pédagogique



**Projet d'école**  
Fabrication d'un « Hôtel à insectes »

**Objectif pédagogique**  
A. Découverte de la biodiversité  
B. Découverte de la structure d'un insecte  
C. Découverte de la fonction de chaque organe

**Compétences travaillées**  
Maîtrise de la langue française  
Pratiques artistiques  
Sciences  
Géographie et histoire  
Éducation civique

**La vie des Oiseaux**

**Intervention en quelques mots clés**  
A. Découverte des oiseaux  
B. Découverte de la structure d'un oiseau  
C. Découverte de la fonction de chaque organe

**Objectif pédagogique**  
A. Découverte de la biodiversité  
B. Découverte de la structure d'un oiseau  
C. Découverte de la fonction de chaque organe

**Compétences travaillées**  
Maîtrise de la langue française  
Pratiques artistiques  
Sciences  
Géographie et histoire  
Éducation civique

**Partons à la découverte des milieux cultivés**

**Intervention en quelques mots clés**  
A. Découverte de la biodiversité  
B. Découverte de la structure d'un oiseau  
C. Découverte de la fonction de chaque organe

**Objectif pédagogique**  
A. Découverte de la biodiversité  
B. Découverte de la structure d'un oiseau  
C. Découverte de la fonction de chaque organe

**Compétences travaillées**  
Maîtrise de la langue française  
Pratiques artistiques  
Sciences  
Géographie et histoire  
Éducation civique

**Le complotage des Perdrix Crises**

**Sortie « Ornitho »**

**Plantation d'une haie**

**Le Brème du Cerf**

**Objectif pédagogique**  
A. Découverte de la biodiversité  
B. Découverte de la structure d'un oiseau  
C. Découverte de la fonction de chaque organe

**Compétences travaillées**  
Maîtrise de la langue française  
Pratiques artistiques  
Sciences  
Géographie et histoire  
Éducation civique

# DES OUTILS PÉDAGOGIQUES ADAPTÉS



## DES CIRCUITS PÉDAGOGIQUES EXTERIEURS

1 Commune de Saint Parres les Vaudes = inauguration été 2023

2 Commune de Dosches

3 Commune de Géraudot

### Commune de Saint-Parres-les-Vaudes

Ce circuit illustre l'association entre aménagement des infrastructures et biodiversité. Comment les concilier ? Comment restaurer l'équilibre. Venez le découvrir ! (Inauguration été 2023)

### Commune de Dosches

Ce parcours vous permettra de découvrir un échantillon des différents milieux et des espèces présentes sur notre département. (Inauguration été 2023)

### Commune de Géraudot au clos du château

Au cœur même du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, venez découvrir les espèces présentes





Charles Collin

CUVÉE Charles

BRUT BRUT  
CHAMPAGNE  
**Charles Collin**  
CUVÉE Charles  
750ml  
ÉLEVÉE PAR SON PROPRIÉTAIRE CHARLES COLLIN  
A FAVORITE - PRODUCE OF FRANCE - ON ALL BOTTLES  
CONTAINS 100% CHAMPAGNE

CHAMPAGNE  
**CHARLES COLLIN**  
FONDÉ EN 1952



# Gestion d'un site

## Davrey



## Les prairies humides de Davrey, un cas de restauration d'espace naturel unique sur le département !

Le site de Davrey résulte d'un projet de restauration hydromorphologique de deux cours d'eau, le Landion et l'Armançe situés sur la commune de Davrey (10 130). Porté par la Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançe, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Communauté de communes du Chaourçois et du Val-d'Armançe, le projet vise à :

- La reconquête de la continuité écologique des cours d'eau (transport naturel des sédiments et circulation piscicole)
- L'amélioration des caractéristiques hydromorphologiques de la rivière et de ses habitats aquatiques (diversité du lit et des berges, variété des faciès d'écoulement) gage de biodiversité
- La restauration et la mise en valeur des zones humides
- La mise en valeur du site par l'économie

Afin de mener à bien ce projet, un diagnostic écologique faune/flore initial du site a été réalisé. Celui-ci a permis de mettre en évidence l'existence de deux types d'habitats d'intérêts patrimoniaux à savoir :

- Prairie de fauche subatlantique à *Ænanthe* à feuilles de *Silaüs* et *Séneçon* aquatique (*Senecioni aquatici - Oenanthe thum mediae*)
- Prairie graminéenne dense à Orge faux-seigle et Ivraie vivace (*Hordeo secalini - Lolietum perennis*)

Plusieurs espèces floristiques et faunistiques patrimoniales ont également pu être recensées au cours de ce diagnostic, attestant ainsi de l'intérêt du projet pour leur maintien et leur développement.

Les travaux ont consisté au reméandrage des cours d'eau qui bordent les pâtures ainsi que de la création d'une platière d'une superficie de 2.57 hectares et d'un réseau de mares. Un circuit pédagogique ponctué de différents panneaux et de deux observatoires ornithologiques installés pour permettre l'accueil du grand public et des scolaires.



QUELQUES ESPECES PRESENTES SUR SITE :

- Cuivré des marais
- Bergeronnette printanière
- Bécassine des marais
- Noctule commune

Organisé depuis 2014, le Prix National du Génie Écologique vise à valoriser des projets de génie écologique exemplaire tant dans leur conception, leur réalisation ou leur intégration au contexte local, et à montrer comment le génie écologique peut répondre à de nombreux enjeux à la fois opérationnels et globaux.



**LES PRAIRIES HUMIDES DE DAVREY, C'EST AUSSI L'ASSOCIATION DE PLUSIEURS PARTENAIRES !**

GESTIONNAIRE >

AMÉNAGEMENTS >



Prairies humides, mares et platière



Cours d'eau



Les frayères



Propriétaire du site, assure l'entretien des infrastructures



Financé par :



# Projet trame verte

## en Champagne crayeuse au sein du SCoT des Territoires de l'Aube

”

**Une haie est un alignement d'arbres et d'arbustes qui marque la limite entre deux parcelles et qui protège les champs. Mais au-delà de ces fonctions, les haies sont aussi de véritables outils au service de la biodiversité.**

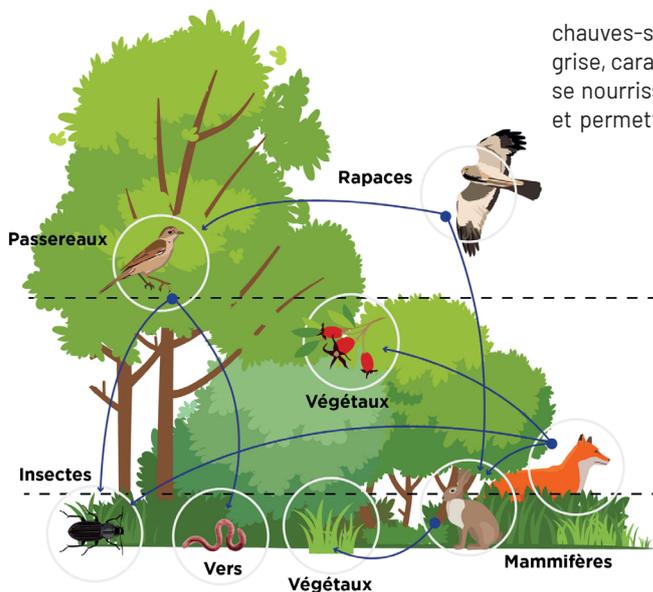
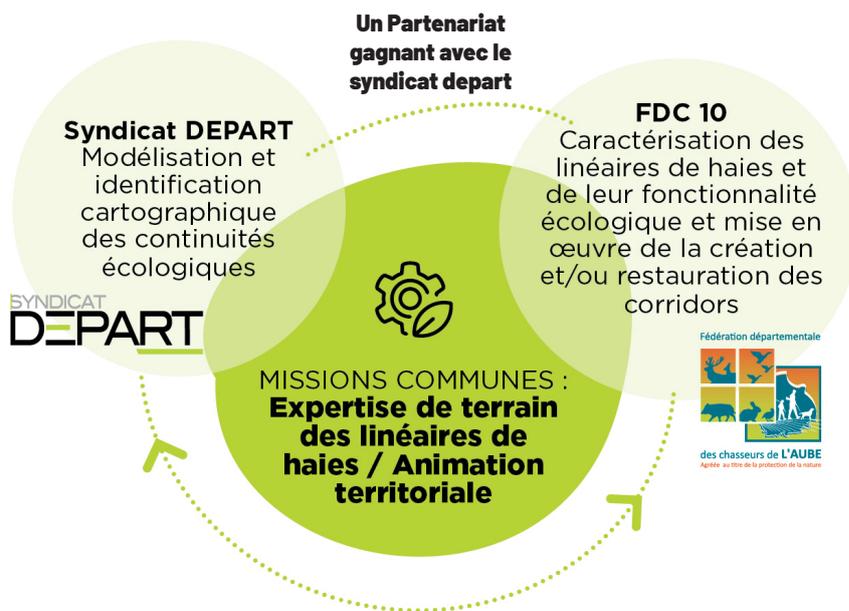
En effet, elles permettent de lutter contre les effets néfastes du vent (érosion des terres ou dissémination des parasites), elles régulent l'humidité et empêchent le dessèchement du sol et des plantations, elles créent un microclimat favorable à la vie végétale et permettent de stocker du carbone et de s'adapter au changement climatique.

Les haies sont importantes mais n'oublions pas aussi la préservation des prairies permanentes, talus, mares, bandes enherbées, etc., qui abritent une grande diversité d'organismes vivants, de toutes tailles, des plus visibles au plus microscopiques (mammifères, insectes, champignons, oiseaux...).

Elles sont appelées « éléments agroécologiques » car ce sont des surfaces gérées de manière extensive, généralement sans pesticides et avec peu de fertilisation. Cette biodiversité est essentielle ! Pour les agriculteurs, ces zones semi-naturelles sont également utiles car elles abritent

« Nous faisons de l'incitation à la préservation de la biodiversité auprès des agriculteurs et dans ce cadre-là, nous lançons des chantiers participatifs (scolaires, scouts...) pour les aider à planter des haies », explique Rozenn, chargée de mission agriculture et biodiversité à la FDC 10. « Sur la phase plus opérationnelle il y a trois strates d'arbres : des arbres de haut jet (chêne ...), des arbustes comme le noisetier et des buissons comme l'aubépine... Une haie est composée de ces trois strates et à chaque fois nous faisons deux rangs en préservant la strate herbacée extrêmement importante », indique Cédric BAZIN.

”



chauves-souris, oiseaux comme la perdrix grise, carabes, et bien d'autres espèces qui se nourrissent des ravageurs des cultures et permettent aux agriculteurs de réduire

**La strate arborée :**  
composée d'arbres de haut-jet (> 3 m)

**La strate arbustive :**  
composée d'arbustes ou de jeunes arbres (50 cm - 3 m)

**La strate herbacée :**  
composée majoritairement de graminées et d'espèces fleuries (0 - 50 cm)

l'utilisation de pesticides sur les champs alentours. Ces espaces semi-naturels appartiennent rappelons-le à la « trame verte » : ils permettent aux espèces animales et végétales de se déplacer et d'interagir entre elles sur des surfaces suffisamment importantes et diversifiées.





**Ces conventions que nous avons signé avec les différentes intercommunalités ont pour but de définir les engagements, Il est convenu ce qui suit :**

- > la régulation hydrique et la préservation de la ressource en eau,
- > la conservation des sols et la lutte contre l'érosion,
- > la protection des cultures, des élevages et des équipements,
- > la régulation climatique,
- > le maintien ou le renforcement de la biodiversité et des équilibres écologiques,
- > la préservation de la qualité des paysages et du cadre de vie
- > la réduction des gaz à effet de serre et leur impact sur l'environnement

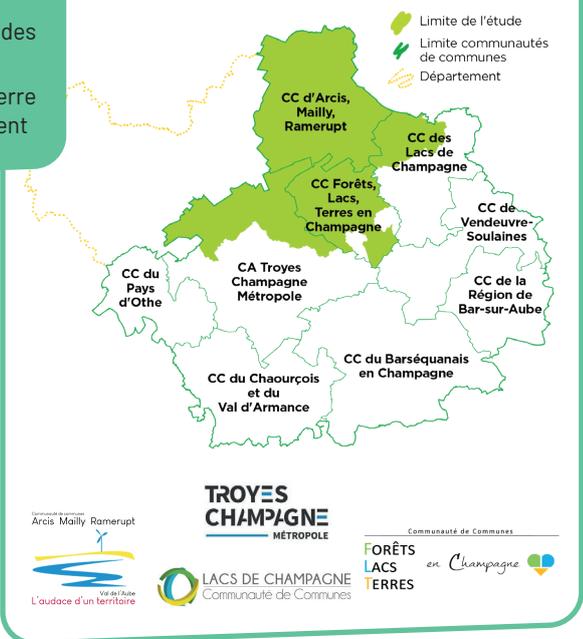
**Un engagement politique**

A travers ce projet initié par la fédération des chasseurs de l'Aube , nous avons pour objectifs de valoriser et de promouvoir la haie champêtre et leurs rôles écologiques. Ces différents aspects sont abordés par la FDC 10 et le syndicat Départ au travers de missions d'appui aux territoires, d'actions de sensibilisation et d'information et d'accompagnement à la plantation d'essences champêtres favorables à la biodiversité.

Pour répondre à nos objectifs nous plantons des haies composées uniquement d'espèces champêtres ou autochtones pour favoriser la biodiversité avec un paillage le plus souvent de chanvre.

**Le périmètre d'étude qui doit s'étendre à l'ensemble de la Champagne Crayeuse**

- > Au 30 mars 2023 : 84 communes au sein du SCoT
- > 39 communes de la CC Arcis Mailly Ramerupt
- > 18 communes de la CA Troyes Champagne Métropole (sur 81)
- > 14 communes de la CC des Lacs de Champagne (sur 43)
- > 13 communes de la CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne (sur 15)



Signature de la convention avec TCM



*Notre engagement*  
**pour la trame verte se traduit en 2022 par :**

**100**  
 Ilôts de haies

**47 500**  
 arbres / arbustes plantés en quelques mois, pour un total de

**38,2 km**  
 de haies !

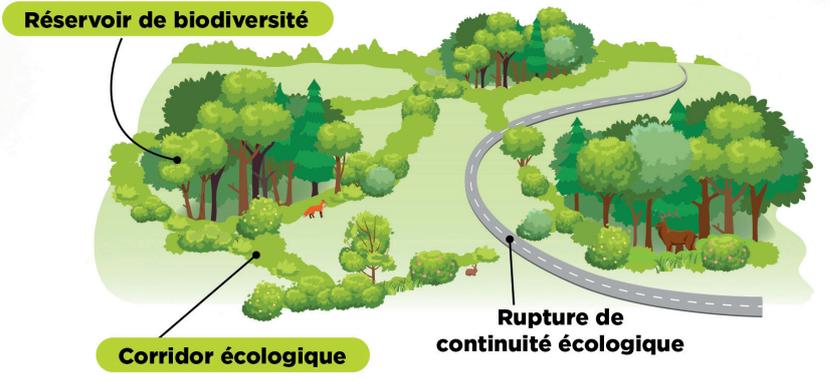


**Définition de La Trame Verte et Bleue :**

« Démarche visant à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, s'alimenter, se reproduire et se reposer, afin que leur survie soit garantie »

**Réservoirs de biodiversité**

Zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie.



# Natura 2000



Caloptéryx éclatant (*calopteryx splendens*)

**La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube, véritable gestionnaire d'espaces naturels pour un projet de territoire**



## 5 partenaires techniques :

la Chambre d'Agriculture, les Jeunes Agriculteurs, le SDDEA, le SMABV et la FDC 52

## En quelques mots Natura 2000

Natura 2000 est une politique environnementale issue de deux directives européennes « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux »

**8 sites animés** par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube et ses 5 partenaires en 2023 !

- > **Prairies de la Voire et de l'Héronne & Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines pour les communes suivantes :** Courcelles sur Voire, Hampigny, Lentilles, Montmorency-Beaufort, Rances, Rives Dervoises, Vallentigny, Villeret, Ceffonds, Porte du Der.
- > **Marigny, Superbe, vallée de l'Aube & Garenne de la Perthe pour les communes suivantes :** Angluzelles-et-Courcelles, Bagneux, Bessy, Boulages, Charny-le-Bachot, Courcemain, Etreilles-sur-Aube, Faux-Fresnay, Gaye, Granges-sur-Aube, Longueville-sur-Aube, Marigny, Plancy-l'Abbaye, Pleurs, Pouan-les-Vallées, Rhèges, Saint Saturnin, Thaas, Viâpres-le-Petit, Vouarces.
- > **Bois d'Humégnil - Epothémont pour les communes suivantes :** Epothémont, Juzanvigny, Soulaines-Dhuys, la Ville-aux-Bois
- > **Ruisseaux de Vaux-la-Douce et des Bruyères, Ruisseaux de Pressigny et de la ferme d'Aillaux et L'Apance pour les communes suivantes :** Betoncourt-sur-Mance, Laferté-sur-Amance, Ouge, Pierremont-sur-Amance, Pisseloup, Velles, Voisey, Pressigny, Voncourt, Aigremont, Bourbonne-les-Bains, Châtelet-sur-Meuse, Châtillon-sur-Saône, Enfonvelle, Fresnes-sur-Apance, Larivière-Arnoncourt, Parroy-en-Bassigny, Serqueux

## LE RÔLE DE LA FÉDÉRATION ET DE SES PARTENAIRES

Durant la période d'animation, de 3 ans, la FDC 10 et ses partenaires ont pour objectif de faire connaître et vivre ces sites auprès de la population locale. Notre volonté est de favoriser la richesse, la diversité biologique et de garantir une gestion des milieux naturels en adéquation avec les activités humaines : la chasse, la pêche, la sylviculture et l'agriculture.

Dans ce cadre, Natura 2000 propose des outils financiers destinés à accompagner la mise en place de mesures de gestion en faveur des milieux et espèces de la faune et de la flore pour les communes et les propriétaires. De nombreuses actions sont éligibles sous forme de contrat Natura 2000 : entretenir et restaurer des mares et points d'eau, préservation de bois sénescents, débroussaillage de milieux humides, maintien des milieux ouverts et des espèces inféodées par fauche tardive, entretien des berges, empêcher la fermeture d'annexes hydrauliques (noues et bras morts), etc...



Vallée de Voire et de l'Héronne

Pouillot véloce  
(*Phylloscopus collybita*)

## CHARTRE NATURA 2000

- > Permet de marquer **son engagement en faveur de la biodiversité** sans s'engager dans un dispositif contractuel !
- > Prouve une gestion « compatible » avec les engagements du dispositif Natura 2000 et « respectueuse » de l'environnement tout en maintenant des pratiques humaines !
- > Niveau d'engagement moindre que celui d'un contrat Natura 2000
- > Permet d'octroyer des avantages fiscaux

## CONTRAT NATURA 2000

### Exemple de mise en place d'un contrat Natura 2000 :

Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage, dessouchage ou rabotage.

La commune de Rives Dervoises a souhaité mettre en place un contrat Natura 2000, accompagnée de la FDC 10 en tant que structure animatrice Natura 2000. Ce contrat avait pour objectif la reconversion d'une ancienne peupleraie en prairie de fauche. Cette action vise à la réouverture d'une surface envahie par la reprise de ligneux après une exploitation en peupleraie. Elle consiste au broyage des souches issues de cette exploitation pour orienter la surface vers des habitats de prairies destinées à être fauchées au profit des espèces et habitats ayant justifiés la désignation du site en Natura 2000. Cette démarche a pour objectif de préserver les prairies maigres de fauche de basse altitude ainsi que les espèces inféodées à cet habitat telles que :

- > Râle des genêts et Pie grièche écorcheur, oiseaux nicheurs de l'annexe I de la Directive Oiseaux
- > Cuivré des marais et des espèces de chiroptères notamment le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin et le Grand Rhinolophe, inscrits à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore.

**Vous êtes élu, responsable d'une société de chasse, propriétaire, membre d'un club de randonnée ou d'association, enseignant du premier ou second degré, vous souhaitez en apprendre davantage sur la charte Natura 2000 ou les contrats ?**

Prenez contact avec les animateurs Natura 2000 de la FDC :

Ambre CARTIER / Tél : 07.49.66.12.68  
Vincent TERNOIS / Tél : 07.82.03.06.46



La Belle Dame  
(*Vanessa Cardui*)

Grâce au contrat Natura 2000, la commune a bénéficié d'une aide de **80 %** pour la reconversion de cette ancienne peupleraie en prairie (enlèvement des souches et exportations des produits).



# Maladie d'Aujeszky

## Étude

**Dans le département de l'Aube, lors de chaque saison de chasse, des cas de maladie d'Aujeszky chez les chiens de chasse sont recensés, notamment 5 cas en 2020.**

La maladie d'Aujeszky a pour origine un virus qui est transmis des sangliers aux chiens via des contacts directs par morsure lors de la chasse, ou via la consommation d'abats et de carcasses crus de sangliers infectés. Elle engendre chez le chien une encéphalite se manifestant par des signes cliniques neurologiques sévères apparaissant suite à une période d'incubation allant de 2 à 9 jours, associés à des démangeaisons marquées avec une automutilation au niveau de la face. L'évolution de la maladie est rapide et fatale. En effet, le chien meurt 24 à 48 heures après l'apparition des premiers signes cliniques. Malheureusement, aucun traitement n'est disponible.

Afin de répondre à l'importante inquiétude des propriétaires de chiens sur le terrain, la FDC10 a proposé une étude en 2021 dont les objectifs sont l'évaluation de l'efficacité et de l'innocuité du vaccin AUSKIPRA BK (utilisé chez les porcs contre la maladie d'Aujeszky) chez le chien en mettant en place un protocole de vaccination en

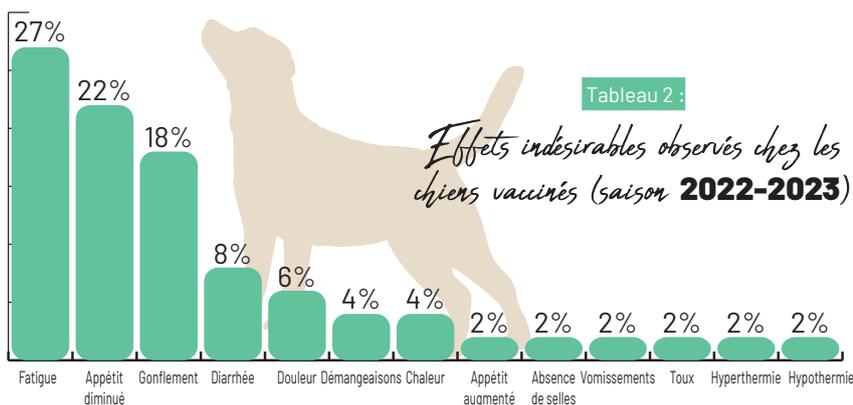
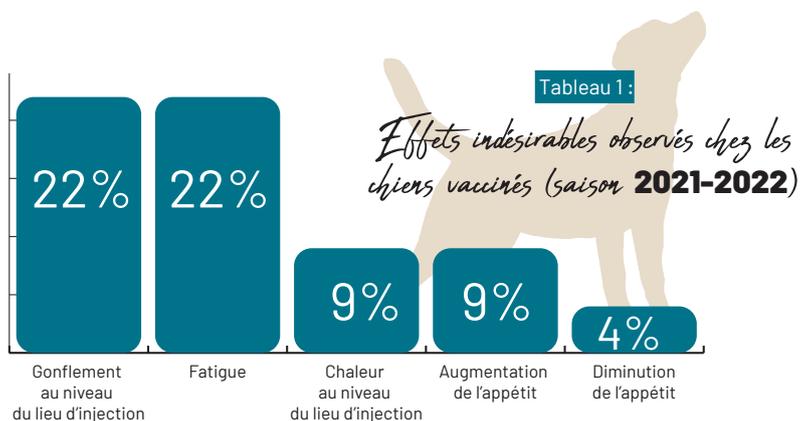
collaboration avec les cliniques vétérinaires du département, ainsi que l'appréciation de la circulation virale au sein des populations de sangliers du département. L'étude a été mise en place sur 2 saisons de chasse (2021-2022 et 2022-2023) et concerne deux massifs forestiers du département : Cunfin-Beaumont (zone 1) et Rumilly-Chaource (zone 2).

Lors de la première saison de chasse (2021-2022), 159 chiens ont été inclus dans l'étude, parmi lesquels 139 ont reçu un schéma vaccinal complet, à savoir 2 injections de primovaccination à 3 semaines d'intervalle, puis un rappel vaccinal 6 mois plus tard. Parmi eux,

87 chassaient en zone 1 et 52 en zone 2. Les effets indésirables du vaccin les plus fréquemment observés ont été un gonflement au site d'injection (22%) et de la fatigue (22%), qui se sont spontanément résolus en 2 ou 3 jours. Aucun effet indésirable grave n'a été observé dans les jours suivants la vaccination. En ce qui concerne l'efficacité du vaccin, 4 prises de sang (une lors de chaque injection de primovaccination, une 3 semaines après et une 6 mois après) ont été réalisées chez les chiens vaccinés afin d'évaluer leurs réponses immunitaires via le dosage des anticorps vaccinaux et l'évaluation de leur seuil de protection. Ces analyses témoignent d'une séroconversion, c'est-à-dire d'une bonne « prise vaccinale » des chiens puisque suite à la première injection vaccinale (lors de la seconde prise de sang), 90% des chiens ont bien développé des anticorps vaccinaux (100% lors de la seconde injection vaccinale (troisième prise de sang)). Quant à la protection conférée par ces anticorps, des tests de séroneutralisation ont été réalisés sur 31 chiens (29 chiens tirés au sort, le chien mort de la maladie d'Aujeszky, ainsi que le chien ayant été en contact avec le



virus). Ces tests ont permis de mettre en évidence des anticorps neutralisants chez 25 chiens (81%, dont le chien mort par la suite) lors de la troisième prise de sang. Lors de la quatrième prise de sang, les anticorps neutralisants ont été détectés seulement chez 7 chiens (20%) avec un titre décroissant par rapport à la troisième prise de sang, à l'exception du chien ayant été en contact avec le virus pour qui le titre en anticorps neutralisants a été maintenu



génétaux ont également été réalisés sur une partie des sangliers prélevés dans les zones d'étude afin d'apprécier la circulation virale chez les sangliers. Les analyses sont actuellement en cours de réalisation, par conséquent aucun résultat n'est disponible pour le moment. L'objectif est d'analyser ces résultats lorsqu'ils seront disponibles, de les comparer à ceux issus de la première année d'étude et, si les données le permettent, d'élaborer un protocole de vaccination des chiens contre la maladie d'Aujeszky à l'aide du vaccin AUSKIPRA BK. En attendant, il est fortement recommandé de limiter les contacts des chiens avec les sangliers (éviter le mordant) et de ne pas nourrir les chiens avec de la viande ou des abats de sangliers crus.

entre la troisième et la quatrième prise de sang. Par conséquent, il semblerait que la durée de vie des anticorps conférés par le vaccin AUSKIPRA BK chez le chien soit courte. Néanmoins, ces profils sérologiques ne permettent pas de comprendre pourquoi un chien est mort de la maladie d'Aujeszky tandis qu'un autre a survécu. Enfin, concernant la circulation virale chez les sangliers dans les deux zones, 23% des sangliers prélevés ont été testés séropositifs. S'agissant de sub-adultes, cela signifie que le virus circule activement dans ces zones, sans que l'on puisse prédire la proportion d'animaux excréteurs parmi ceux-ci.

Lors de la seconde saison de chasse (2022-2023), 67 chiens ont été inclus dans l'étude et ont reçu un schéma vaccinal complet, différent de la première année d'étude, à savoir 2 injections de primovaccination à 3 semaines d'intervalle, le rappel vaccinal 6 mois plus tard n'étant plus obligatoire. Parmi eux, 41 chassaient en zone 1 et 26 en zone 2. A la lecture des premiers questionnaires recueillis à ce jour (51), il apparaît que les effets indésirables du vaccin les plus fréquemment observés ont été de la fatigue (27%), un appétit diminué (22%) et un gonflement au site d'injection (18%), qui n'ont pas persisté plus de 3 jours. Tout comme lors de la première saison d'étude, 4 prises de sang ont été effectuées sur les chiens (une lors de chaque injection de primovaccination, une 3 semaines plus tard, puis une 6 mois plus tard) afin d'évaluer l'efficacité du vaccin. Des prises de sang et des écouvillons naso-pharyngés et



# Lyme

## Les actualités sanitaires dans l'Aube

Etude des indicateurs environnementaux permettant de prédire au mieux le risque encouru par l'Homme vis-à-vis des pathogènes transmis par les tiques.

Les tiques, petits acariens hématophages, transmettent à l'homme un grand nombre d'agents pathogènes dont les plus connus sont ceux responsables de la maladie de Lyme. L'Entente de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ) a récemment conduit une étude portant sur l'utilisation du chevreuil pour cartographier le risque associé à ces microbes. Elle a été réalisée en collaboration avec les institutions scientifiques (CNRS, INRAE et ANSES) et la Fédération des Chasseurs de l'Aube et le Laboratoire Vétérinaire Départemental, acteurs locaux, qui sont des partenaires essentiels pour mener à bien ce projet. Aidés par des fonds Européens ce sont les Conseils Départementaux qui financent ce vaste projet.

La maladie de Lyme touche près de 60 000 personnes par an. Elle est causée par des bactéries, appelées « Borrelia » transmises par les tiques lors d'une piqure. Actuellement, le moyen le plus efficace pour protéger les populations est la prévention. Un moyen de surveillance alternatif est l'utilisation d'animaux sentinelles, c'est-à-dire des témoins animaux sauvages, qui permettent d'évaluer plus simplement le risque d'exposition et de suivre l'évolution de ces zoonoses.

Ainsi, le chevreuil qui se trouve sur l'ensemble du territoire métropolitain qui est chassé partout et qui nourrit un grand nombre de tiques identiques à celles qui piquent l'homme, nous a paru être un bon candidat pour obtenir des informations localisées sur ces pathogènes. Les chevreuils ont la capacité de lutter contre les bactéries en produisant des anticorps contre elles que l'on peut détecter par des analyses sérologiques. En outre nous avons montré que le cervidé ne conserve ses anticorps que quelques semaines après la piqure d'une tique infectée. Il serait donc un très bon indicateur pour cartographier le risque d'exposition à la Borrelia de Lyme à un instant précis à condition d'élaborer un plan annuel de surveillance dans chaque département.

### Protocole mis en place :

Collecter des échantillons sur 300 chevreuils tués à la chasse, sur trois hivers consécutifs, et répartis de manière homogène sur la surface du département.

#### ► Les échantillons prélevés sont :

- > Une oreille pour compter et analyser les tiques qui s'y trouvent ;
- > Du sang sur buvard pour les analyses sérologiques sur la maladie de Lyme ;
- > Un morceau de rate pour rechercher d'autres agents pathogènes transmis par les tiques.

### Résultats dans le département de l'Aube :

Dans le département de l'Aube, au total, 271 chevreuils ont été collectés par la FDC10 au cours de deux saisons de chasse (d'octobre 2020 à février 2022) dont la totalité a été analysée par le Laboratoire d'Analyses Départemental de l'Aube et les résultats ont été exploités par l'ELIZ. La présence d'anticorps dirigés contre les borrelies a été détectée chez 69/271 individus (25,46%), prévalence globale qui se situe parmi celles les plus faibles des départements participant à l'étude.

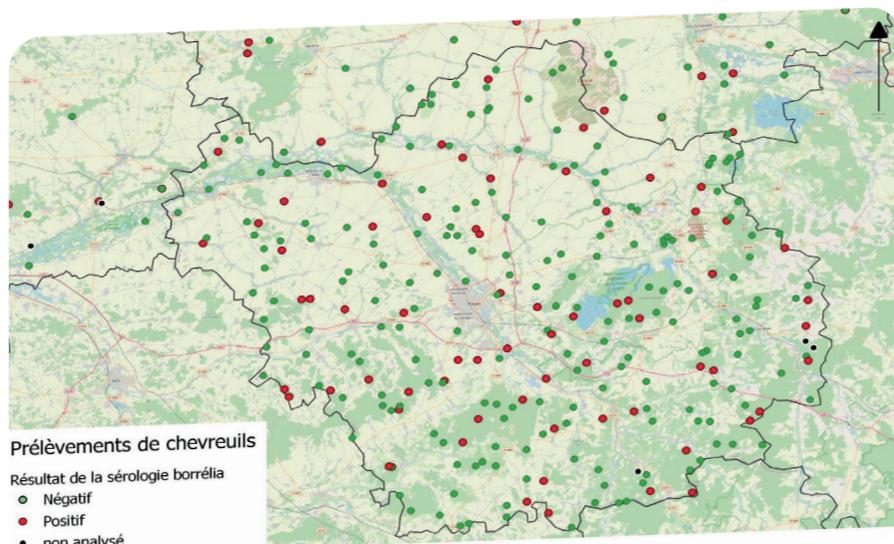


Femelle Ixodes ricinus

### Résultats de l'étude :

Il s'agit en fait d'un programme de recherche participative impliquant les chasseurs sur chaque territoire. Actuellement, les prélèvements sur près de 3 000 chevreuils ont été analysés dont 1 033 (soit 35%) ont été détectés séropositifs pour les borrelies responsables de la maladie de Lyme, indiquant qu'ils ont été en contact avec la bactérie dans les semaines précédant l'action de chasse. La séroprévalence mesurée (nombre de chevreuils séropositifs sur le nombre de chevreuils total) est très variable selon le département, elle varie de 3,5% pour le Bas-Rhin à 51,02% pour la Savoie. Ce qui permet déjà d'envisager que l'intensité du risque n'est peut-être pas la même suivant les secteurs.

Des analyses plus approfondies sont en cours afin de déterminer quels facteurs de l'environnement explique le mieux la présence de chevreuils séropositifs et ainsi pouvoir faire le lien avec le risque pour l'homme.



Répartition et statut sérologique des chevreuils échantillonnés à la chasse dans le département de l'Aube vis-à-vis des Borrelia.

Saisons de chasse	Nombre de chevreuils analysés	Nombre de chevreuils séropositifs	Nombre de chevreuils séronégatifs	Pourcentage de séropositifs
2020-2021	207	51	156	24,64
2021-2022	29	9	20	31,03
NA	35	9	26	25,71
Total	271	69	202	25,46

# Les chasseurs

## sentinelles de la nature

Dans le cadre du suivi sanitaire (SAGIR) nous avons suivi **28 animaux**. L'ensemble de ces espèces ont ainsi été transportés au laboratoire d'analyse vétérinaire de Troyes.

Nous comptabilisons pour l'année 2022 :

**16**  
Lièvres  
d'Europe

**1**  
Merle  
noir

**3**  
Canards  
Colverts

**1**  
Pigeon  
biset

**1**  
Tourterelle  
turque

**5**  
Chevreuils

**1**  
Sanglier

Dans le cadre  
d'étude sanitaire

**287**  
Prise de  
sang

**51**  
Écouvillonnages

Tourterelle  
turque  
**3,57%**

Chevreuil  
**18%**

Sanglier  
**3,57%**

Lièvre  
d'Europe  
**57%**

Merle noir  
**3,57%**

Pigeon biset  
**3,57%**

Canard  
colvert  
**10,7%**





# Une convention en faveur du bien vivre ensemble

En mars 2018, la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube et la Fédération française de la randonnée pédestre de l'Aube ont signé une première convention de partenariat. Un rapprochement inédit à l'époque en faveur du respect mutuel et de la sauvegarde de l'environnement.

## Entre la Fédération des chasseurs et la Fédération des randonneurs, une longue histoire.

Ainsi, en signant une nouvelle convention, la FDC10 et la FFRP 10 souhaitent favoriser les rapprochements locaux entre d'autres fédérations. C'est dans cet esprit que le 30 Mars 2023 à la Mairie de Troyes, une convention a été signée, entre la Fédération de Randonnée, la fédération de cyclisme, la fédération équestre et la fédération de Chasse, avec pour but de mettre en place une meilleure cohabitation entre ces différentes pratiques.

### Plusieurs points ont été abordés, en voici quelques-uns :

- > Améliorer la connaissance des pratiques respectives de randonnée pédestre, équestre, de cyclisme et de chasse;
- > Mettre en place des moments d'échanges;
- > Mettre en place des actions permettant la cohabitation entre cyclistes, cavaliers, chasseurs et randonneurs sur les espaces naturels et ruraux;
- > Mettre en place des actions d'éducation à la nature et à l'environnement;
- > Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité.

”

François Baroin au nom des maires de l'Aube se réjouit de cette convention puisqu'elle agit concrètement dans le sens des territoires dans un esprit d'apaisement et de concertation entre les différents acteurs associatifs.

”



En signant cette convention, les Fédérations souhaitent favoriser les rapprochements entre les différents utilisateurs de la nature en invitant les nombreux pratiquants à rejoindre des clubs fédérés.

Ces actions ont fait leurs preuves depuis 2018. Elles ont indéniablement amélioré la cohabitation entre les pratiquants avec maintenant une vision partagée de 4 Fédérations.

Pour profiter ensemble de la nature, randonneurs, vététistes, cavaliers et chasseurs

## INSCRIVEZ-VOUS DANS UN CLUB!

Rejoindre un club, c'est la garantie pour vous de pratiquer régulièrement votre activité grâce à des programmes variés et des parcours encadrés!

- Fédération Française de Cyclisme de l'Aube**  
10000 Troyes - 10000 Troyes  
03 25 74 39 39 - aube@ffcyclisme.org
- FFRandonnée**  
Fédération Française de la Randonnée Pédestre de l'Aube  
10000 Troyes - 10000 Troyes  
03 25 74 39 39 - aube@ffrandonnee.org
- Comité Départemental de l'Équitation de l'Aube**  
Espaces du Premier degré  
10000 Troyes - 10000 Troyes  
03 25 74 39 39 - aube@comiteequitation.org
- Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube**  
Chemin de la Grange de la Halle  
10000 Troyes - 10000 Troyes  
03 25 74 39 39 - aube@fdca.org



Sous le haut patronage de :

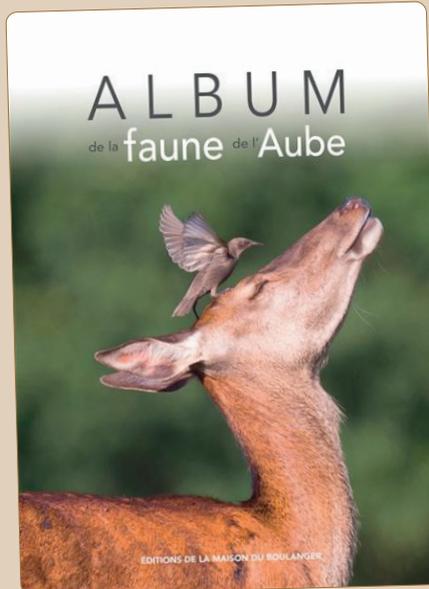


# « L'Album de la faune de l'Aube »

une ode  
à la nature

**La nature est très riche et variée, et nous réserve de jolis spectacles, plus particulièrement grâce à la faune sauvage que nous ne connaissons que partiellement. Apprenez à comprendre les modes de vie des différentes espèces sauvages, leurs intelligences et bien plus !**

Cet ouvrage rédigé par la Fédération des chasseurs de l'Aube offre, pour la première fois dans notre département, un voyage détaillé sur la biologie de la faune sauvage Auboise et les moyens de reconnaître près de 80 espèces, sans pour autant être un guide d'identification mais plutôt un livre pour les amoureux de nature, amateurs ou déjà bien avisés.



Un livre d'amoureux de la nature qui aide non seulement à identifier mais aussi à connaître l'existence des animaux dans leur milieu. Aménager le territoire, enrichir les connaissances, entretenir ces espaces que la nature nous a confiés en vivant son évolution et conclure que, grâce à de nombreux acteurs agriculteurs, forestiers, randonneurs, élus et chasseurs, l'avenir et la qualité de ces espaces aubois seront préservés.



## Présentation

de l'Album de la faune Sauvage de l'Aube édité par la Maison du boulanger.

### 5 Chapitres

- La faune dans nos plaines et vignobles
  - La faune dans nos zones forestières
  - La faune dans nos zones humides
  - La faune dans nos zones urbaines
  - Les espèces exotiques envahissantes ou exogènes.
- Références : 320 pages  
• Format :  
Largeur = 184 x Hauteur = 260 mm  
• Date de sortie : 8 décembre 2022  
• Tiré à 2000 exemplaires  
• Prix : 29 €



Lors du lancement du livre Claude Mercuzot était accompagné de Messieurs François Baroin (Maire de Troyes et Président des maires de l'Aube), Marc Seyberan (président de la Maison du Boulanger et conseiller régional) et de Dominique Leblond (Président des randonneurs)



Séance de dédicace à Cultura (Saint-Parres-aux-Tertres) avec Claude Mercuzot, Béatrice Varlet, Françoise Souillard et Bruno Baudoux





# Seine champenoise

## Projet de RNN

### **Le projet de réserve naturelle de la Seine champenoise vise à préserver et à mettre en valeur les milieux naturels de la vallée de la Seine entre Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine.**

Le projet concerne un territoire de 2486 ha et couvre 7 communes dans l'Aube et 3 dans la Marne. Il héberge des prairies, boisements alluviaux ainsi que des milieux aquatiques et palustres remarquables. Ces habitats accueillent de nombreuses espèces animales et végétales protégées et très sensibles comme par exemple le Râle des genêts, la Vigne sauvage ou encore la gesse des marais. Outre sa valeur biologique remarquable, la Seine champenoise assure également des services écosystémiques essentiels : épuration des eaux, recharge des nappes phréatiques, rôle d'écrêteur de crues...

Ce projet a fait l'objet d'études techniques à partir du début des années 2000 et de nombreux échanges dans les années 2010 avec la profession des carriers dans le cadre du schéma départemental des carrières de l'Aube. En 2017, un accord a été trouvé avec la profession des carriers pour préserver ce secteur ce qui a permis le lancement d'un avant projet par la DREAL Grand Est et l'instauration d'un comité de pilotage du projet de réserve présidé par le Préfet de l'Aube.

De 2018 à 2021, un intense travail de concertation a été réalisé par les services de l'État avec l'ensemble des acteurs locaux pour construire le projet de réserve. Sur la base de ces travaux un avant projet a été produit et a reçu un avis d'opportunité favorable du CNPN à l'été 2021. Sur cette base, un périmètre ainsi qu'un projet de décret réglementant la future réserve a été validé par le comité de pilotage.

Pour l'essentiel, ce projet prévoit l'interdiction de toute activité d'exploitation de gravière au sein du périmètre de la réserve, ce qui permet d'éviter l'altération des milieux naturels du secteur. Les activités agricoles, sylvicoles, cynégétiques et de

pêche s'exerceront conformément à la réglementation en vigueur. Ceci étant, les habitats reconnus comme remarquables ne pourront pas être boisés ni reboisés dans le cadre de l'activité sylvicole. De plus, un travail réalisé avec la filière peupliers a permis d'instaurer un cadre de développement durable de la populiculture au sein de la réserve.

D'autre part, des zones de non chasse et de non pêche seront définies. Pour la chasse, il s'agit dans l'immédiat du domaine public fluvial et d'une bande de 20m de part et d'autre à compter de la date d'expiration des baux de chasse. D'autres zones de non chasse pourront être définies dans le cadre de la gestion de la réserve à l'avenir. Enfin, les huttes de chasse existantes pourront perdurer mais aucune nouvelle autorisation d'installation ne sera délivrée.

La FDC 10 a participé activement à ces échanges afin de préserver une activité de chasse traditionnelle, compatible avec les enjeux de la réserve.

Ce projet a été soumis à enquête publique pendant 6 semaines en novembre et décembre 2022. Près de 180 contributions du public ont été reçues et analysées par l'administration. Il s'agit majoritairement de questions auxquelles l'État a apporté des réponses lors d'un comité de pilotage de restitution le 10 février 2023 et sur le site interne de la Préfecture. Au final la commission d'enquête émet un avis favorable sur ce projet.

En 2023, ce projet sera à nouveau soumis au CNPN pour avis sur le fond du projet de réserve. Il pourrait ensuite être transmis au Conseil d'État pour validation du décret de la réserve, en 2024.

”

« La réserve de la Seine champenoise est un projet écologique de territoire.

*Il ne le met pas sous cloche, c'est un projet avec des acteurs locaux qui vise non seulement à préserver mais aussi à valoriser ce patrimoine écologique exceptionnel. Je me félicite du point d'équilibre que nous avons atteint avec les acteurs locaux sur ce projet qui inscrit ce secteur dans une démarche de progrès pour concilier la préservation des milieux naturels avec les activités socio-économiques. Ainsi, l'Aube et plus largement le Grand Est apporte une contribution substantielle à la stratégie nationale pour les aires protégées, ce qui est une politique prioritaire du gouvernement.*

”

explique la Préfète de l'Aube.

# Acquisition foncière zone humide

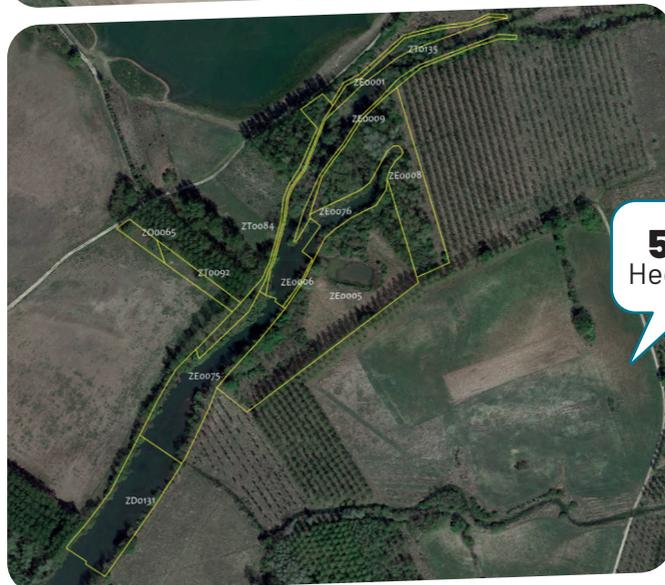
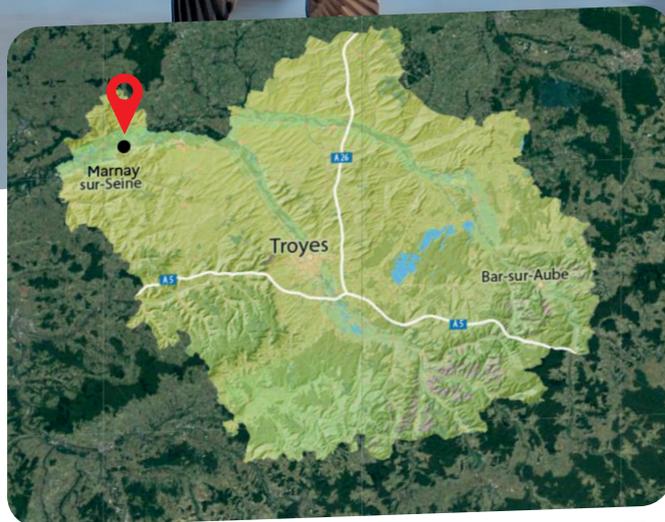
La Fédération des chasseurs de l'Aube agréée au titre d'association œuvrant pour la protection de l'environnement est devenue un acteur incontournable dans la gestion et la préservation de sites naturels. Dans nos nombreuses missions, notre rôle est aussi d'acquérir, de réhabiliter et de gérer des territoires dans un but conservatoire, tout autant que d'informer et développer des animations d'éducation à la nature sur ces mêmes territoires.

## Les chasseurs acteurs de la biodiversité.

Les zones humides rendent un grand nombre de services, mais elles sont extrêmement fragilisées par les activités humaines. C'est dans cet esprit de reconquête des milieux naturels que l'acquisition des zones humides doit être envisagée, après avoir considéré l'option de restauration au côté des propriétaires de marais et des chasseurs de Gibier d'eau. Pour se faire la FDC 10 a la capacité aujourd'hui de proposer aux propriétaires des conventions de gestion. L'acquisition des zones humides n'est donc pas une fin en soi, l'objectif n'étant pas d'acquérir pour acquérir, la finalité est de mettre en place une gestion de ces zones respectueuses de leur conservation.

Si l'acquisition devient un dispositif important et un geste fort pour notre Fédération, la gestion qui doit suivre l'est tout autant. C'est sur ce volet que la Fédération des Chasseurs de l'Aube concentre aujourd'hui ses efforts grâce à l'accompagnement financier de l'écocontribution. La réhabilitation et la conservation des territoires acquis apparaissent comme les deux objectifs prioritaires pour le monde cynégétique. Ces espaces naturels ne doivent bien évidemment pas être mis sous cloche et les activités humaines traditionnelles, indispensables à la survie des espaces ruraux, doivent y être maintenues. Dans cette volonté de partage et de sauvegarde il est indispensable que soient mis en place des opérations de communication, notamment en direction du jeune public. Pour remplir cette tâche en total transparence avec nos partenaires nous avons su renouveler en 2022 notre convention avec l'éducation nationale (première convention signée dans le Grand Est).

**Les chasseurs s'engagent ainsi dans une voie vertueuse : acquérir, réhabiliter, gérer et informer pour la préservation de la biodiversité.**



**L'Agence de l'eau Seine Normandie contribue à la protection des milieux aquatiques en soutenant, notamment, l'entretien et l'acquisition de zones humides. Cette stratégie ambitieuse de l'agence nous permet non seulement d'acquérir mais surtout de préserver ces espaces si fragiles.**

Les acquisitions de la FDC 10 sont donc réalisées par des financements croisés, par l'Agence de l'eau, la Fondation des Habitats ou encore grâce au Fonds vert.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube a pu ainsi réaliser ces dernières années des acquisitions foncières en faveur de la conservation des zones humides auboises et de la biodiversité. Avec l'aide de l'Agence de l'Eau et des acteurs cynégétiques locaux, la Fédération a acquis en 2022-2023, 2 sites d'une superficie de 20 hectares. Également un projet d'acquisition d'envergure est en cours en vallée de la Seine pour une superficie de 35 hectares.

La Fédération a contribué à sécuriser et à sauvegarder à ce jour plusieurs dizaines d'hectares de zones humides dans l'Aube. Dans les années à venir, la Fédération va poursuivre son action et étudier toutes les nouvelles opportunités. Alors, si vous avez connaissance de vente, n'oubliez pas que votre rôle d'ambassadeur est indispensable dans notre plan de développement et que nous comptons sur vous.

## Les objectifs de restauration des marais :

- Assurer le maintien et le développement des habitats de zones humides,
- Augmenter la diversité biologique,
- Permettre la cohabitation harmonieuse entre les activités humaines (loisirs, découverte de la nature...) et les milieux naturels du site,
- Accueil du public et valorisation (Utiliser le site pour des chantiers nature de groupes : étudiants, comité d'entreprises, associations...).

## Présentation des acquisitions foncières en 2022-2023

sur les communes de Marnay-sur-Seine et de Pont-sur-Seine

Les marais d'une superficie d'une vingtaine d'hectares, abritent des espèces floristiques dont l'Œnanthe fistuleuse ou le Butome en ombelle, espèces rares en Champagne-Ardenne.

Certains habitats humides tels que les aulnaies-frênaies, des rivières à débit lent ou les tourbières basses alcalines, qui ont subi une forte régression à l'échelle européenne, sont considérés comme en danger de disparition...

Dans ses habitats fragiles, les marais abritent un grand nombre d'espèces, notamment d'oiseaux. En effet, le site permet d'accueillir beaucoup de passereaux paludicoles notamment grâce aux roselières. La végétation aquatique permet également d'accueillir un cortège entomologique intéressant à l'instar de la Leucorrhine à large queue (libellule).

### Contacts

Service Biodiversité et territoire  
**Mariane COQUET**,  
Responsable des études et du développement des territoires ruraux  
07 69 67 43 70 - coquet.m@fdc10.org

**Ambre CARTIER**, Chargée de l'animation foncière et des projets environnementaux  
07 49 66 12 68 - cartier.a@fdc10.org



Oubliez  
la technologie,  
on s'en occupe

# ACCES x dfm

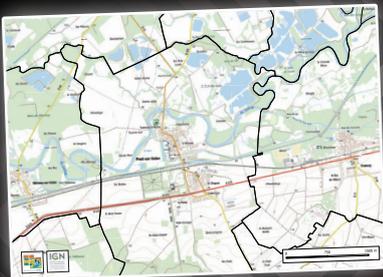
-  Informatique
-  Impression et gestion documentaire
-  Télécom et accès internet
-  Sécurité des biens et des personnes
-  Solutions collaboratives

**dfm.fr | 01 87 12 25 25**  
Chaumont | Reims | Sens | Troyes



## La Renaissance

IMPRIMEUR • ÉDITEUR



**/ SIGNALÉTIQUE /**  
**/ CRÉATION ET CONCEPTION / IMPRESSION NUMÉRIQUE /**  
**/ PETITS ET GRANDS FORMATS / TOUS SUPPORTS /**  
**/ IMPRESSION OFFSET / PERSONNALISATION DE DOCUMENT /**  
**/ MISE SOUS PLI ET ROUTAGE /**

10 avenue des Tirverts  
10150 PONT-SAINTE-MARIE  
03 25 70 44 70

[www.la-renaissance.com](http://www.la-renaissance.com)

# Ouverture

Ouverture générale  
**17**  
sept  
2023

Ouverture viticole  
**1er**  
oct  
2023

Fermeture générale  
**29**  
fév  
2024

Horaires de chasse  
**8h30**  
à  
**17h30**



**PROPOSITIONS**  
dates ouvertures  
et fermetures de  
la chasse « petit  
et grand gibier »  
2023 / 2024

**PROPOSITIONS**  
dates ouvertures  
et fermetures  
de la chasse  
« aux oiseaux  
de passage »  
2023/ 2024

ESPECES	DATES D'OUVERTURE	DATES DE FERMETURE
<b>PETIT GIBIER</b>		
Lapin de Garenne	17 SEPTEMBRE 2023	29 FÉVRIER 2024
Perdrix grise zone nord (1 jour)	17 SEPTEMBRE 2023	23 SEPTEMBRE 2023
Perdrix grise zone sud (3 jours)	17 SEPTEMBRE 2023	7 OCTOBRE 2023
Perdrix grise en gestion	17 SEPTEMBRE 2023	25 NOVEMBRE 2023
Perdrix rouge (hors vignoble)	17 SEPTEMBRE 2023	31 JANVIER 2024
Perdrix rouge (vignoble)	1 <sup>er</sup> OCTOBRE 2023	1 JOURNÉE DE CHASSE
Faisan	17 SEPTEMBRE 2023	31 JANVIER 2024
Lièvre	1 <sup>er</sup> OCTOBRE 2023	4 NOVEMBRE 2023
Lièvre : pour les PGC de Romilly, Landion, Plaine de Troyes, Thibaud de Ch., Champagne crayeuse centre, Voie Romaine.	2 OCTOBRE 2023	25 NOVEMBRE 2023
<b>GRAND GIBIER</b>		
Sanglier en battue	15 AOÛT 2023	29 FÉVRIER 2024
Chevreuil en battue	17 SEPTEMBRE 2023	29 FÉVRIER 2024
Cerf en battue	14 OCTOBRE 2023	29 FÉVRIER 2024
Autres espèces de grand gibier Soumises à plan de chasse.	14 OCTOBRE 2023	29 FÉVRIER 2024
<b>OISEAUX</b>		
Canards de Surface et plongeurs	21 AOÛT 2023 À 6H00	31 JANVIER 2024
Chipeau/Morillon/Milouin/Nette Rousse	15 SEPT. 2023 À 7H00	31 JANVIER 2024
Oies - Limicoles - Bernache	21 AOÛT 2023 À 6H00	31 JANVIER 2024
Caille des blés	26 AOÛT 2023 À 6H00	20 FÉVRIER 2024
Bécassines	1 <sup>er</sup> AOÛT 2023 À 6H00	31 JANVIER 2024
Rallidés - Foulques	15 SEPT. 2023 À 7H00	31 JANVIER 2024
Vanneau	17 SEPTEMBRE 2023	31 JANVIER 2024
Turdidés, Pigeons	17 SEPTEMBRE 2023	10 FÉVRIER 2024
Bécasse - Alouette des Champs...	17 SEPTEMBRE 2023	20 FÉVRIER 2024



**CHAMPAGNE  
BOURGOGNE**



Chez **In Extenso**, nous sommes **acteurs**  
**du développement des entreprises,**  
**du dynamisme des territoires,**  
**et de l'accomplissement de chacun.**

**Votre agence la plus proche : 15 rue des Troprès - 10150 Sainte-Maure - troyes@inextenso.fr - 03 25 43 94 78**

## COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2022 - SERVICE GLOBAL (Service Général et Service Dégâts de Grands Gibiers)

Compte de résultat

CHARGES	EXERCICE CLOS LE 30/06/2022 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2021 (12 MOIS)	PRODUITS	EXERCICE CLOS LE 30/07/2022 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2021 (12 MOIS)
CHARGES D'EXPLOITATION	3 393 148	2 617 149	PRODUITS D'EXPLOITATION	3 564 531	3 160 795
CHARGES FINANCIÈRES	30 861	2 025	PRODUITS FINANCIERS	56 780	49 132
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 598	464	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 604	27 452
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	1 697	1 730			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	200 611	616 011	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (DÉFICIT)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 632 915</b>	<b>3 237 379</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 632 915</b>	<b>3 237 379</b>

## BUDGET PREVISIONNEL DU 01/07/2023 AU 30/06/2024 - SERVICE GLOBAL (Service Général et Service Dégâts de Grands Gibiers)

Budget prévisionnel

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CHARGES D'EXPLOITATION	2 787 336	PRODUITS D'EXPLOITATION	2 786 107
CHARGES FINANCIÈRES	25 000	PRODUITS FINANCIERS	43 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	720	TRANSFERTS DE CHARGES	7 000
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	23 051		
<b>TOTAL</b>	<b>2 836 107</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 836 107</b>

## BILAN AU 30 JUIN 2022 - SERVICE GLOBAL (Service Général et Service Dégâts de Grands Gibiers)

Bilan

ACTIF	EXERCICE CLOS LE 30/06/2022 (12 MOIS)			EXERCICE PRÉCÉDENT 30/06/2021 (12 MOIS)	PASSIF	EXERCICE CLOS LE 30/06/2022 (12 MOIS)	PRÉCÉDENT EXERCICE 30/06/2021 (12 MOIS)
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	92 822	59 594	33 228	16 950	FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES	7 338 176	6 722 164
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 018 460	1 471 283	3 547 177	2 109 375	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	200 611	616 011
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	57 591	0	57 591	57 546	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	300 000	300 000
					FONDS DÉDIÉS	321 487	242 513
					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	148 471	313 102
Stocks en cours (Marchandises, autres créances, valeurs mobilières de placement, disponibilités, charges constatées d'avance)	7 383 804	0	7 383 804	8 148 388	DETTES	2 713 055	2 138 469
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>12 552 677</b>	<b>1 530 877</b>	<b>11 021 800</b>	<b>10 332 259</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 021 800</b>	<b>10 332 259</b>

# Résolutions

RESOLUTIONS PROPOSEES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU 29 AVRIL 2023

## 1<sup>ère</sup> RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

## 2<sup>e</sup> RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2021 / 2022.

## 4<sup>e</sup> RÉSOLUTION

**L'Assemblée Générale approuve les montants des différentes cotisations proposés par le Conseil d'Administration, pour la saison 2023/2024 et alimentant le Service Général :**

- Timbre Fédéral : 78,00 €
- Timbre Temporaire à 9 jours : 39,00 €
- Timbre Temporaire à 3 jours : 19,50 €
- Frais de dossier sur validation « nationale » du permis de chasser : 5.00 €
- Frais de dossier sur validation du permis de chasser : 5.00 €
- Frais de dossier sur e-validation du permis de chasser : 4.00 €
- Cotisation territoriale obligatoire : -0,47 € par hectare (bois et plaine), due par tous les bénéficiaires d'un plan de chasse ou plan de gestion (Minimum 35 €).

## 3<sup>e</sup> RÉSOLUTION

**Au 30/06/2022, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :**

Réserves pour projet associatif .....	169 422,30 €
• Réserves immobilisées .....	2 183 870.95 €
• Réserves Dégâts .....	2 963 667.82 €
• Autres Réserves.....	2 021 214.74 €
• Résultat de l'exercice (Service Général .....	328 870.00 €
• Résultat de l'exercice (Service Dégâts).....	-128 258,58 €

**Total fonds propres 7 538 787.23 €**

**L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide**

- 1) La création d'un fond dédié dégâts de gibier à hauteur de 160 000 €.
- 2) pour le résultat de l'exercice au 30/06/22, d'affecter l'excédent du compte « Général » (328 870 €) sur les « Autres Réserves ». Le déficit du compte dégâts sera déduit des réserves dégâts (-128 258,58€).
- 3) pour les réserves immobilisées, de les déduire des Autres Réserves.
- 4) pour le projet associatif « Education à l'environnement » la réalisation d'un montant de 3 422,31€, et pour le projet associatif « Aménagement des espaces naturels et des acquisitions foncières » la réalisation d'un montant de 14 480,93 €, ces deux sommes d'un montant de 17 903,24 € seront affectées sur les autres réserves. Suite au conseil d'administration du 29 Mars 2023 la prolongation de 5 ans des deux projets associatifs en cours.

**Après affectation, le solde des comptes des fonds associatifs se présente ainsi :**

• Réserves pour projet associatif .....	151 519,06 €
• Réserves immobilisées .....	3 637 996,09 €
• Réserves Dégâts .....	2 835 409,24 €
• Autres réserves .....	913 862,84 €

**Total fonds propres 7 538 787,23 €**

## 5<sup>e</sup> RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les montants des différents dispositifs de marquage et cotisations proposés par le Conseil d'Administration pour la saison 2023/2024 et assurant le financement du Service « **Dégâts de Gibier** », à savoir :

• **Timbre Grand Gibier** : 5,00 €

• **Bracelets Plan de Chasse** :

### ESPECES

Cerf .....	340 €
Daguet .....	260 €
Biche .....	200 €
Faon .....	140 €
Chevreuil .....	28 €
Sika .....	60 €
Daim .....	60 €
Mouflon .....	60 €
Enclos (L 424-3 du Code de l'Env.) .....	10 € (Coût matériel)
Autres Parcs (50% du prix du bracelet en milieu ouvert) 170€ / 130€ / 100€ / 70€ / 14 €	30€ / 30€ / 30€

• **Bracelets Sanglier** :

Unités de Gestion .....	28 €
Hors Unité de Gestion .....	38 €
Enclos (L 424-3 du Code de l'Env.) .....	Sanglier 6 € (Coût matériel)
Autres Parcs (50% du prix du bracelet hors PGC) .....	19 €

• **Participations territoriales** :

La participation territoriale (bois et plaine) avec un coût à l'hectare variant selon le montant des dégâts de gibier enregistré par secteur est le suivant :

Secteur	Cotisation à l'hectare boisé		Cotisation à l'hectare de plaine	
	Saison 2023/2024	Rappel (Saison n-1)	Saison 2023/2024	Rappel (Saison n-1)
11/12/13	1,59 €	1,54 €	0,16 €	0,16 €
14/15	1,70 €	1,54 €	0,17 €	0,16 €
21/22/24	3,60 €	3,55 €	0,36 €	0,36 €
23	5,70 €	5,66 €	0,57 €	0,57 €
31/32	2,92 €	2,87 €	0,30 €	0,29 €
44	2,64 €	2,64 €	0,27 €	0,27 €
33/4/5/6/86 et 95	0,77 €	0,77 €	0,08 €	0,08 €
43/45/52/54/62/63	0,90 €	0,77 €	0,09 €	0,08 €
65	1,00 €	0,77 €	0,09 €	0,08 €
55 et 7	1,89 €	1,84 €	0,19 €	0,19 €
81/82/83	1,70 €	1,60 €	0,16 €	0,16 €
84/85/87	1,99 €	1,60 €	0,20 €	0,16 €
91/93	1,40 €	1,38 €	0,14 €	0,14 €
92/94	1,60 €	1,38 €	0,16 €	0,14 €

( minimum 35€)

• **Montant des majorations** : La participation territoriale dégâts (bois et plaine) est fixée à un coût hectare majoré de 8 € par hectare, cette somme s'additionne à la cotisation hectare de base dégâts. La participation sur les bracelets sangliers et cervidés est fixée à un coût majoré de 6€ par bracelet, cette somme s'additionne aux prix de base des bracelets grand gibier.

## 6<sup>e</sup> RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget 2023 / 2024 présenté par le Conseil d'Administration.

## 7<sup>e</sup> RÉSOLUTION

Il est proposé d'autoriser le président à engager les démarches administratives pour l'acquisition de foncier. Il est également proposé d'accorder au président la possibilité de déposer des dossiers de subvention dans les différents organismes. L'objectif étant de bénéficier d'un partenariat et d'un accompagnement financier pour l'acquisition des différentes parcelles.





INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

UN ACCOMPAGNEMENT  
LOCAL DE QUALITÉ  
répondant à vos besoins  
environnementaux



/// Une équipe spécialisée  
et volontaire  
pour vous accompagner  
et accomplir vos projets ///



Ferme du Clos du Château  
10220 GERAUDOT  
Tél. 07 66 31 14 57  
Email : [V.natura@vnatura.org](mailto:V.natura@vnatura.org)



# **AGENCE AXA CORREIA JC ET ODENT JF**

(orias 07 013 569 et 07 013 066)

## **Garanties des sociétés groupements et associations**

Chaque Société de chasse doit souscrire un contrat Responsabilité Civile Organisateur. Il se compose de la garantie de base **RESPONSABILITE CIVILE** et peut être complété par des options : Dommages causés aux cultures et Dommages résultant de l'emploi de pièges. Une tarification simple basée sur le nombre de chasseurs et le choix des options.

**La garantie responsabilité civile  
garantie minimum**

**La garantie complémentaire**